



HAL
open science

Les Tiers-lieux comme espace transitionnel : Réseaux et coopérations à Digne-les-Bains

Raphaël Besson, Julien Maisonnasse, Nadine Richez-Battesti

► To cite this version:

Raphaël Besson, Julien Maisonnasse, Nadine Richez-Battesti. Les Tiers-lieux comme espace transitionnel : Réseaux et coopérations à Digne-les-Bains. LEST CNRS UMR 7317; Villes Innovations. 2022, pp.23. hal-03978490

HAL Id: hal-03978490

<https://hal.science/hal-03978490v1>

Submitted on 8 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Les Tiers-lieux comme espace transitionnel

Réseaux et coopérations à Digne-les-Bains

Raphael Besson, Julien Maisonnasse et Nadine Richez-Battesti

Rapport de recherche Popsu Territoire, 2022



SOMMAIRE

I Régénérer par les Tiers-Lieux	3
II. Digne-les-Bains : la belle endormie ?	6
III Evaluer les effets des Tiers Lieux	11
IV Externalités et tournant délibératif ?	15
V La transition par les externalités	19
VI Des réseaux qui articulent dimensions sociales et entrepreneuriales	23
VI Un ancrage territorial à renforcer, une mise en lien à déployer.....	28
VII Les Tiers Lieux comme espace transitionnel en expérimentation	32
Note méthodologique et remerciements	36
Bibliographie.....	37
Biographie des Auteur.e.s	40

I Régénérer par les Tiers-Lieux

Depuis la fin des années 1990, les *smart cities*, les villes créatives et autres districts technologiques polarisent les débats sur l'innovation. Le territoire métropolitain, avec ses sites de production et de recherche, sa densité, ses aménités, sa diversité sociale et fonctionnelle, apparaît comme un substrat privilégié pour attirer la classe créative (Florida, 2002) et stimuler les processus d'innovation (Besson, 2017). Des métropoles comme New York, Paris, Londres, Buenos Aires, des villes plus modestes comme Barcelone, Grenoble, Nantes, Medellín se rêvent en capitale mondiale de l'innovation. Elles développent pour cela des politiques publiques d'innovation et aménagent des « quartiers laboratoires » dédiés à la mise en scène et l'expérimentation d'inventions en grandeur réelle : quartiers de la création et de l'innovation, *urban labs*, *city labs*, *fab cities*, etc. Aujourd'hui, cette « frénésie innovatrice » se diffuse à l'ensemble des sociétés urbaines, concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville et de nombreux territoires périurbains. Toutefois, l'approche métropolitaine de l'innovation, centrée sur les questions technologiques, de concentration des talents et d'équipements de R&D, marginalise les territoires ruraux du champ des politiques d'innovation territoriale. La vision d'un développement économique envisagé au prisme des secteurs d'activité, des filières économiques, des équipements ou des infrastructures semble peu adaptée aux territoires de faible densité (CDC, 2016), moins bien dotés en « facteurs classiques de l'innovation¹ » (CGET, 2015b). Alors qu'ils recouvrent 86 % du territoire national et concentrent 41 % de la population, ils ne bénéficient que rarement des politiques de soutien à l'innovation. Or, l'innovation dans ces territoires constitue un enjeu majeur de politique publique, tant au niveau de la réduction des inégalités territoriales que du soutien à des inventions répondant à des besoins sociétaux peu ou mal satisfaits.

D'autant que ces territoires se positionnent de façon croissante comme des lieux d'innovation et d'invention de solutions alternatives en matière de services publics, de développement agricole, de mobilité, de technologies et d'usages numériques ou de gestion des ressources. Ils s'approprient toute une « culture de l'innovation », avec comme perspectives la reconnaissance et la valorisation des idées neuves qui émergent au sein de leur territoire, et plus largement la transformation et l'hétérogénéisation des politiques d'innovation territoriale. Cette culture joue à plusieurs niveaux. Elle permet tout à la fois de faciliter les échanges avec les partenaires publics, nationaux notamment, avec le partage d'une grammaire commune et d'entrer dans une démarche de mise en œuvre de nouvelles réponses pour faire face à un contexte d'intervention des pouvoirs publics en évolution. Dans quelle mesure et comment les territoires de faible densité contribuent-ils aux dynamiques d'innovation territoriale et à leur renouvellement ? Qu'est-ce que l'innovation peut apporter en retour au développement socio-économique de ces territoires ? Quelles conséquences en termes de politiques et de modèles d'innovation territoriale ? Comment évaluer les transformations qui en résultent ?

Face à ces problématiques, nous considérons qu'il existe des ressources liées aux petites villes. Des ressources, qui dès lors qu'elles sont coordonnées au sein d'un ensemble hétérogène à dominante local, sont susceptibles d'induire un développement socio-économique potentiellement vertueux porteur d'une transition écologique.

Il s'agit de repenser les modèles de développement et d'innovation territoriale des petites villes. Le projet Tressons (AVISE, 2020) identifie les *Tiers lieux* (Oldenburg, 1989) comme l'une des voies possibles pour le développement des territoires de faible densité, articulant coopération et développement de modèles hybrides. Nous définissons le Tiers lieu comme « un espace de rencontre favorisant les échanges, la socialisation, la communication et les actions ou interactions réciproques susceptibles de faire émerger une communauté » (Krauss, Tremblay, 2019, p.9). Le Tiers lieu est ainsi considéré comme un outil stratégique pour mettre en coopération des acteurs sur un territoire. Le focus mis sur l'ESS comme voie d'entrée sur les dynamiques territoriales en milieu de faible densité permet

¹ Selon une étude du CGET (2015b), la faible densité signifie « le fait, pour un territoire donné, d'être faiblement doté en facteurs classiques de l'innovation [...] : concentration de talents ; présence de recherche et développement ; réseaux de transport et de communication ; taille du marché de la demande ; présence d'un réseau de compétences et de partenaires ; accès au financement de l'innovation et au foncier à vocation économique ».

de pointer les stratégies de coopération et d'identifier les modèles hybrides qui les supportent (Richez-Battesti, 2016).

Les Tiers lieux au cœur de la stratégie d'innovation de Digne-les-Bains

La ville thermale de Digne-les-Bains située en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans cette perspective de mise en place d'une politique de soutien au développement des Tiers-Lieux. L'objectif est d'introduire un processus de régénération territoriale et de transition d'une ville administrative à une ville productive.

La ville de Digne-les-Bains s'efforce de revisiter sa stratégie de développement pour dépasser un déclin démographique et économique qui apparaît à certains comme inéluctable. Les enjeux de développement du territoire concernent le renforcement d'une économie plurielle moins dépendante des activités publiques, ainsi que la valorisation des ressources latentes : concentration de services publics, centralité géographique, patrimoine naturel remarquable, image des thermes, etc. La ville développe cette politique en partenariat avec Provence-Alpes-Agglomération². Cette communauté d'agglomération créée en 2016, s'est notamment investie dans une stratégie de « territoire de pleine santé³ », afin de transformer l'image de cette ville administrative et mettre en lumière les avantages liés à sa qualité de vie, au bien-être et à son patrimoine naturel.

Dans ce cadre, plusieurs projets de Tiers Lieux ont été développés pour coordonner des ressources : espace de coworking, living lab orienté « nature-santé » et tiers lieu culturel. Jusque-là, leur déploiement s'est focalisé sur leur fonctionnement interne, mais récemment, ils ont identifié que leur développement individuel passe pour partie par un développement en commun.



L'espace de coworking Diniapolis (source : Diniapolis)

² Provence Alpes Agglomération est composée de 46 communes, elle regroupe près de 48 000 habitants, représentant un tiers de la population du département des Alpes de Haute-Provence.

³ La notion de pleine santé propose une approche globale de la santé et se situe au carrefour de plusieurs thématiques liées au bien-être des personnes : tourisme, santé, alimentation, patrimoine, etc.

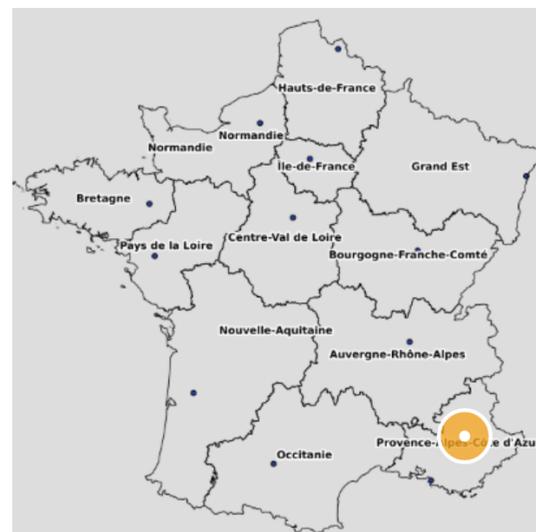
Évaluer les externalités

La politique de déploiement de Tiers Lieux sur le territoire de Digne-les-Bains pose de nombreuses questions. Quelle contribution des Tiers-lieux à l'inflexion de la trajectoire de développement de Digne-Les-Bains et à la mise en lien et à la construction d'actions collaboratives sur ce territoire ? Quelle capacité à opérer un processus de transition d'un modèle centré sur les acteurs publics à un modèle multi partie prenante plus ouvert et participatif ?

Afin de mieux comprendre le rôle des tiers lieux dans les processus de dynamisation territoriale, nous avons souhaité dépasser l'évaluation de leurs effets directs (création d'emplois, création d'entreprises, évolution du chiffre d'affaires de telle ou telle entreprise, etc.) par la prise en compte de leurs effets externes (externalités sociales, environnementales, organisationnelles, d'apprentissage ou d'innovation). Or, l'ouverture de la boîte noire de ces externalités s'avère complexe. Elle implique de renouveler les méthodes d'évaluation de l'impact, en imaginant de nouveaux protocoles co-construits avec des chercheurs, des porteurs de projet et des citoyens, afin de pouvoir bénéficier des expertises de chacun. Cette priorité accordée à une évaluation plurielle et délibérative, privilégiant les dimensions non marchandes, est en accord avec la logique des Tiers lieux qui favorise les liens et les usages partagés, plus que les biens. Elle s'inscrit aussi dans la nécessité de repenser la production de la recherche et ses effets, en privilégiant les regards croisés, les apprentissages et la montée en compétences des acteurs du territoire eux-mêmes, dont les Tiers lieux pourraient aussi être l'expression.

II. Digne-les-Bains : la belle endormie ?

Carte 1 : Digne-les-Bains (16246 habitants, INSEE, 2015), chef-lieu du département rural des Alpes-de-Haute-Provence est situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Source : les auteurs à partir du portail internet Géoportail, calque « Limite administrative »

Un cumul de difficultés

Cette petite ville, autrefois dynamique, cumule les difficultés depuis le début des années 80. Tout d'abord, **on observe un faible dynamisme économique** : baisse de 0,5 %⁴ du nombre d'emploi annuel moyen sur dix ans sur sa zone d'emploi ; un taux de croissance du chiffre d'affaire des entreprises globalement inférieur à celui à l'échelle régionale sur les 10 dernières années⁵. Ensuite, **la population est vieillissante et on constate une perte d'attractivité démographique**, la ville se dépeuple depuis plus de 10 ans. Entre 2007 et 2017, la population dignoise a diminué de 6%. Enfin, **le territoire est enclavé**. La ville de Digne-les-Bains est historiquement une ville de rencontre étant donné ses caractéristiques géographiques. Située à la rencontre de trois vallées, elle permet la jonction de trois milieux : le val de Durance, le Verdon et la vallée de la Blanche. Toutefois, le déploiement des infrastructures de communication lors la seconde moitié du 20^{ème} siècle ont modifié les pôles de productions économiques et les centres de gravité. Dans ce contexte, la dimension centrale de Digne-les-Bains dans les échanges productifs entre la Provence et les Alpes, a périclité. Les espaces de production, qui trouvaient en Digne-les-Bains un lieu d'échanges, ont eux aussi décliné ou se sont appuyés sur d'autres voies de communication. De fait, la ville d'espace de rencontre est devenue un espace enclavé.

⁴ Hors mention contraire, l'ensemble des données statistiques de cette section est issu des données INSEE des recensements de population.

⁵ Source : CCI des Alpes-de-Haute-Provence

Carte 2 : Digne-les-Bains



Source : Auteurs à partir du portail internet Géoportail, calques « Carte du relief », « Photographie aérienne » et « Croquis ».

La ville de Digne-les-Bains cumule donc les fragilités, qu'elles soient économiques, sociales, démographiques ou liées à un enclavement routier. D'autres faiblesses sont régulièrement pointées comme l'hébergement hôtelier vieillissant, la perte d'attractivité du centre-ville qui se traduit par un fort *turn over* des résidents et des commerces, la faible attractivité pour des investisseurs et des entreprises exogènes, le caractère administratif de la cité qui contraste avec la faible dynamique entrepreneuriale du territoire. Ces caractéristiques sont autant d'handicaps selon la perspective de la mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) (Bouba-Olga, Grossetti, 2018). Toutefois, la ville de Digne-les-Bains possède des ressources latentes et potentielles qui pourraient être mobilisées : concentration de services publics, centralité géographique en tant que point de convergence des vallées environnantes, patrimoine naturel remarquable, image des thermes, etc. Les enjeux de développement du territoire sont de renforcer une économie plurielle moins dépendante des activités publiques, ainsi que de valoriser les ressources présentes.

Des Tiers lieux pour coordonner des ressources

Pour régénérer l'écosystème local, deux Tiers lieux ont tout d'abord été développés : l'espace de coworking Diniapolis, le Living Lab santé-autonomie :

L'espace de coworking Diniapolis a été créé en 2017 par Provence-Alpes-Agglomération avec le soutien de la municipalité dignoise, afin de proposer aux entreprises et aux entrepreneurs de nouvelles perspectives de développement et faciliter leur installation sur le territoire. L'espace de coworking a été créé suite à une étude du réseau BGE⁶ et l'identification de réels besoins et demandes sur le territoire. Après des débuts difficiles, caractérisés par une faible activité dû à un positionnement stratégique inabouti, un diagnostic de Diniapolis a été conduit par le cabinet d'études Villes Innovations. Ce diagnostic a démontré que les principaux facteurs propices à la réussite des Tiers Lieux n'étaient pas réunis pour permettre le succès de cet espace de coworking: absence de mobilisation de la communauté d'entrepreneurs, animation insuffisante, manque d'ancrage territorial, espace insuffisamment qualitatif et modulable pour permettre la création d'un lieu de vie permettant de travailler, mais aussi de rencontrer des gens, de se détendre, d'apprendre, de transmettre, d'innover, de créer, etc.

⁶ le 1er réseau associatif d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprise.

L'espace de coworking est aujourd'hui géré par la plateforme Initiative Alpes-de-Haute-Provence⁷. Il a été labélisé « Fabrique à entreprendre⁸ » en 2020. Un projet de rénovation est en cours, afin de transformer le rez-de-chaussée en un véritable lieu de vie, un espace d'accueil et convivial, positionné autour d'un espace de travail partagé, d'un mini Fab Lab, d'un espace événementiel/showroom et d'une cuisine partagée à disposition des coworkers et des visiteurs. L'objectif est de faire de Diniapolis la porte d'entrée de l'écosystème entrepreneurial et le maillon du « territoire de pleine santé ». Un « *méta Tiers Lieu* » en mesure de créer un espace de coopération entre les acteurs institutionnels, l'écosystème entrepreneurial et le tissu socioculturel de Digne-les-Bains.

Le Living Lab santé est déployé dans la maison de santé pluridisciplinaire de Digne-les-Bains qui a vu le jour en 2017. Il s'intègre à la stratégie de « territoire de pleine santé ». Piloté par Provence-Alpes-Agglomération, le Living Lab poursuit quatre grands objectifs :

Développer l'activité touristique en lien avec le bien-être ;

Renforcer l'offre d'accès aux soins et réduire les inégalités d'accès aux services de santé (projet de Télé médecine) ;

Euvrer pour le maintien à domicile des personnes âgées et personnes dépendantes ;

Générer de l'emploi par la création de nouveaux savoir-faire et le développement d'une activité, parallèle au prendre soin, silver économie avec implantation de start-up dans ce domaine.

Le Living Lab « Santé » a récemment créé un appartement équipé en domotique et rattaché à la maison de santé pluridisciplinaire de Digne-les-Bains. Cet appartement thérapeutique de 80 m2 est dédié aux personnes en perte d'autonomie, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Il permet de recevoir en consultation, tout en travaillant l'autonomie des personnes en situation réelle.



Le Living Lab santé bien-être de Digne-les-Bains (source : Living Lab santé)

D'autres Tiers Lieux sont en cours d'émergence ou de développement comme :

⁷ La plateforme est membre du réseau associatif Initiative France qui accompagne et finance des créateurs et repreneurs d'entreprise. Créé en 1985, le réseau fédère 230 plateformes qui proposent un ensemble de services aux entrepreneurs.

⁸ La CDC a créé la marque « La Fabrique à entreprendre » pour fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux créatrices et créateurs d'entreprise.

Le Tiers Lieu culturel « Le TOP » créé par l'association Potes of The Top. L'association vise, par la réhabilitation du cinéma du TOP, à transformer ce lieu de patrimoine de Digne-les-Bains en un espace incontournable d'activités artistiques, culturelles, mais aussi économiques et sociales.

Le Pôle d'innovation territorial (PIT) porté par l'IUT d'Aix-Marseille. Le PIT vise le décloisonnement des écosystèmes existants pour favoriser le déploiement de projets pluri-partenariaux fondés sur la mutualisation de compétences. Il a pour objectif « *d'impulser l'innovation autour des patrimoines immatériels locaux* ».

Le Fab Lab hébergé au sein du Lycée Général et Technologique Pierre Gilles de Gennes à Digne-les-Bains. Ce Fab Lab propose et donne accès à des outils de fabrication numérique tels qu'une imprimante 3D, des ordinateurs proposant des logiciels de conception assistée (Solidworks, Matlab, Autocad, Revit, ...), des machines professionnelles (thermoformeuse, machine de fraisage, caméra thermique...), etc. Dans le cadre de ce Fab Lab, les étudiants sont amenés à travailler sur les innovations technologiques et les outils qui permettent de les mettre en œuvre.

Tableau 1 : Les Tiers Lieux de Digne-les-Bains

	Diniapolis	Living Lab Santé	Le Top	Pôle d'innovation territoriale	Fab Lab
Porteurs	Provence Alpes-Agglomération / Plateforme Initiative Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Agglomération	Association Potes of The Top	IUT d'Aix Marseille / Aix Marseille Université	Lycée Général et Technologique Pierre Gilles de Gennes
Année de création	2017	2017	2021	2019	En cours
Surface	400 m2	-	1300 m2	-	-
Thème	Entrepreneuriat	Santé	Culture	Innovation et patrimoines immatériels locaux	Numérique
Cible(s) principale(s)	Entrepreneurs	Professionnels de la santé, start-ups, usagers	Acteurs culturels, grand public	Étudiants, entreprises, collectivités et universités partenaires	Étudiants

Source : Les auteurs

Une approche renouvelée du développement local

Les Tiers Lieux dignois proposent de nouvelles approches du développement, qui se structurent autour de trois orientations :

Valoriser les ressources latentes du territoire. Les projets de Tiers Lieux dignois portent une vision dynamique du territoire par la ressource (Colletis, Pecqueur, 2005). Ils cherchent à créer un cadre spatial propice à la mobilisation d'acteurs, d'actions et d'idées innovants, parmi les acteurs économiques, associatifs, publics et la société civile.

Engager une vision large et ouverte de l'innovation et soutenir la créativité sociale. Les projets de Tiers Lieux s'intéressent autant aux acteurs formels de l'innovation (chercheurs, universitaires, entrepreneurs) qu'aux acteurs informels (utilisateurs des innovations, entrepreneurs sociaux, associations...). Ils concernent également les différentes facettes de l'innovation, qu'elles soient technologiques, socio-économiques, culturelles ou organisationnelles.

Transformer l'action publique et les modes de faire. Il s'agit de faire des Tiers Lieux dignois des espaces propices à la transformation de l'action publique de la ville et de la communauté d'Agglomération. L'objectif est d'accompagner l'émergence d'un nouveau modèle socioéconomique,

favorisant la transition d'une ville administrative vers une ville plus entrepreneuriale et créative, renouvelant son attractivité.

Digne-les-Bains du dynamisme au déclin

Historiquement, trois modèles socioéconomiques se succèdent à Digne-les-Bains. Ils illustrent une trajectoire de développement heurtée, marquée par une capacité d'adaptation significative et une plasticité de son modèle de développement qui semble s'effriter à la fin du 20ème siècle.

Le premier modèle est sur longue période. Il court du 17^{ème} siècle au milieu du 20^{ème} siècle. Il se caractérise par la qualité de piémont de la Haute-Provence, c'est-à-dire un « *espace de transition et de connexion entre régions aux caractères très tranchés dont une correspond à la montagne, la seconde pouvant être une plaine* » (Fabre, 2016, p.742). Son modèle socioéconomique repose sur la capacité à mettre en lien, à favoriser les échanges. Ne relevant ni d'un modèle socioéconomique de montagne, ni d'un modèle socioéconomique de plaine, le modèle piémont est un hybride des deux renforçant les capacités d'échanges entre ces modèles. Dans ce cadre, la ville de Digne-les-Bains joue un rôle moteur du développement économique à travers les foires, les marchés et les commerces.

Le deuxième modèle court sur la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Il résulte d'une mutation sociétale suite à la seconde Guerre Mondiale, mais prenant ses racines au 19^{ème} siècle avec la structuration de l'État français et la création de Digne-les-Bains en tant que chef-lieu. La restructuration de l'agriculture française, l'accroissement des moyens de communication et le développement des services publics voient la situation de la ville évoluer en devenant, non plus un espace de rencontre marchande, mais un espace de création et d'accès aux services publics. Le modèle socioéconomique dominant s'appuie sur le poids de la sphère économique présente. Cette sphère concerne « *les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone* »⁹. Plus particulièrement, ce modèle repose sur un emploi présentiel marqué par l'administration publique (Adaoust, Belle, 2011). En second ressort et à partir de la fin du 20ème siècle, l'activité touristique complète cette dynamique, s'appuyant sur les ressources en présence comme les espaces faiblement anthropisés, les thermes et les caractéristiques géologiques spécifiques. Également, elle se situe au carrefour de plusieurs sites touristiques permettant de capter une population touristique en transit. L'économie productive est faiblement présente.

Le 21^{ème} siècle s'ouvre sur une nouvelle perspective de modèle socioéconomique. Les réformes de l'action publique entraînent une diminution de l'emploi présentiel associé à l'administration. L'attractivité touristique, développée dans les années 1990, en l'absence d'une locomotive touristique ne permet pas de contrebalancer la baisse de l'économie présente sur base administrative. La sphère productive reste limitée, en partie du fait de l'enclavement et de la concurrence des autres zones d'emploi situées dans le val de Durance. Dans ce cadre, Provence-Alpes-Agglomération développe une stratégie de développement socioéconomique pluriel en s'appuyant sur le renforcement de la sphère économique présente s'efforçant de passer d'une logique administrative à une logique entrepreneuriale pour répondre à des besoins locaux. Dès lors, le vieillissement de la population dignoise devient une opportunité de développement économique en proposant des services orientés vers cette population qu'elle soit présente continuellement ou de passage (tourisme). Le modèle socioéconomique poursuivi s'appuie donc sur un développement économique présentiel mais articulé autour de trois pôles : administratif, touristique et entrepreneurial. **La stratégie de « tiers-lieuisation » entend dès lors soutenir ce nouveau modèle économique à travers des principes décloisonnés et d'implication collective.**

⁹ INSEE, Définition, 22/05/2019.

III Evaluer les effets des Tiers Lieux

L'engouement pour les Tiers Lieux dans les dix dernières années a donné lieu à de multiples évaluations dès les années 2010. Différents chercheurs (Suire, Besson, Liefoghe, Moriset...) et organismes de recherche et d'études de l'État (CEREMA, DATAR, CGET, ADEME, CDC, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer...) s'interrogent assez classiquement sur les impacts économiques, environnementaux et territoriaux des Tiers Lieux. Plus récemment, certaines études ont fait de l'évaluation un outil de montée en compétences des acteurs eux-mêmes au cœur des Tiers Lieux.

Des impacts économiques, environnementaux et territoriaux évalués en externe

Une série de travaux empiriques et théoriques a démontré que les Tiers Lieux jouaient un rôle essentiel dans la création de valeur économique. Les Tiers Lieux apparaissent à bien des égards comme les nouveaux lieux de travail et de valorisation dans une économie fondée sur la connaissance et le numérique. Au premier abord, ce constat étonne dans la mesure où les Tiers Lieux sont souvent construits sur des échanges fondés sur des logiques de partage, de trocs et de réciprocité. Des univers *a priori* éloignés d'une conception classique de l'économie et du marché, analysés comme les lieux du comportement individuel, rationnel et calculateur. Or une série d'auteurs contemporains s'attache à démontrer que les modes de coopération économique construits sur le don, l'échange d'informations tacites et la confiance (Laurent, 2012), sont essentiels au fonctionnement de l'économie de la connaissance. Ainsi Michel Ferrary (2001) a interprété la réussite économique de la Silicon Valley, à travers les échanges d'informations personnelles et les relations de confiance établies entre universitaires, entreprises et investisseurs. Les modes de coopération au sein des Tiers Lieux relèvent de fait d'une profonde logique économique (Besson, 2014). Selon certaines études, les Tiers Lieux permettraient d'augmenter la production et la performance des entreprises, des salariés et des collaborateurs (CDC, 2014¹⁰ ; Giordani-Caffet, 2013).

Selon d'autres rapports, les espaces de coworking et les Tiers Lieux permettraient de stimuler les processus d'innovation. Bruno Moriset (2016) voit dans les Tiers Lieux des « *accélérateurs de sérendipité* » (le fait de réaliser une découverte inattendue grâce au hasard et à l'intelligence). Dans le cadre d'une recherche sur « Le Multiple », Tiers Lieu toulousain, une équipe de sociologues démontre son rôle-clé dans les processus créatifs et d'innovation. « *Tantôt prétexte, tantôt moteur, tantôt catalyseur, (...) le Multiple engage les différents participants sur des voies qu'ils n'avaient pas forcément prévues* » (Azam, Chauvac, Cloutier, 2016). Une évaluation récente des « Grands Voisins » a souligné les capacités de ce Tiers Lieu éphémère, à influencer les dynamiques d'expérimentation et d'innovation et à accroître le réseau entrepreneurial et les collaborations professionnelles entre structures¹¹.

Les Tiers Lieux remplissent souvent une fonction « d'hub d'innovation locale », car ils permettent de coordonner un ensemble d'acteurs de l'écosystème d'innovation : entrepreneurs, universitaires, espaces de travail collaboratif, accélérateurs, incubateurs, community managers et autorités publiques (Mulas, Barroca, 2015). Selon une étude de la Banque mondiale, les lieux de travail partagés et les réseaux de coworking constituent des « *Networking assets* » qui s'avèrent déterminants dans le développement et la durabilité des écosystèmes d'innovation (Mulas, Gastelu-Iturri, 2016). Les Tiers Lieux peuvent aussi s'avérer profitables à l'échelle de la société et des territoires, en participant à augmenter le partage des connaissances et l'émergence d'une créativité plus diffuse (Liefoghe, 2016).

¹⁰ La CDC (2014) a publié une évaluation des externalités des télé-centres. Les impacts pour les télétravailleurs sont importants : ils gagnent 80 minutes par jour sur le temps de transport, 124 €/mois, 73% des individus perçoivent une réduction du stress et 60% une amélioration de leur santé. Côté entreprise, les impacts sont les suivants : 13% d'augmentation de la production, 30% d'absentéisme en moins par télétravailleur et par an.

¹¹ Le projet les « Grands Voisins » (2015-2020) incarne les possibilités offertes par la gestion temporaire d'espaces vacants, ici l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris (site de 3,4 ha dans le 14^{ème} arrondissement). Une évaluation conduite par des étudiants du master d'urbanisme de La Sorbonne a notamment permis de montrer que la contrainte temporelle constituait une occasion d'expérimentation, d'innovation et d'accroissement des échanges et des collaborations entre structures.

Les Tiers Lieux ont aussi une fonction d'avant-garde, et donc de catalyseur des idées nouvelles, des talents et des ressources existantes au sein des territoires. Ils permettent de mobiliser et d'animer le capital social des territoires. Pour cela, ils organisent des événements réguliers comme des co-lunchs, des pitchs de présentation de projets, des forums, des *barcamps*, des *hackathons* ou des *workshops* thématiques. En créant les conditions de proximité temporaire entre des acteurs, des ressources et des univers sociaux très différents, les Tiers Lieux se rapprochent de la fonction de *Middleground* (Cohendet et al, 2011).

Les effets des Tiers Lieux sont toutefois fortement dépendants de leur encastrement dans la socio-économie des territoires et les écosystèmes d'innovation locaux. C'est ce que démontre Raphaël Suire (2015) sur la base des données de 48 Fab Labs mondiaux. L'animation des Tiers Lieux s'avère également déterminante dans la capacité de ces lieux à co-créditer des connaissances et développer des entreprises (*Ibid*). Il faut aussi rester vigilant quant aux promesses adossées à la mutualisation des moyens et des acteurs au sein des Tiers Lieux (CEREMA, 2017b). La cohabitation entre des acteurs de nature diverse (ex. grands groupes et hackers) peut générer des effets négatifs et des tensions, notamment en termes de production des innovations, qu'il importe de réguler.

Les Tiers Lieux permettraient enfin d'accroître la qualité de vie des salariés et des collaborateurs : gains sur le temps de transport au profit de la vie familiale ; réduction du stress ; réduction des dépenses liées au transport ; impact positif sur le pouvoir d'achat ; meilleur équilibre vie professionnelle-vie personnelle ; sortie de l'isolement et (re)découverte des vertus de la convivialité et de l'entraide ; montée en confiance par la pratique de la coopération et de la collaboration (CDC, 2014 ; Lepetit, Maurice, 2016 ; Giordani-Caffet, 2013).

Du côté des impacts environnementaux, depuis 2012, un certain nombre d'acteurs territoriaux se sont saisis des Tiers Lieux pour renforcer leur action en faveur du développement durable, en proposant une alternative aux déplacements domicile-travail et aux problèmes de congestion urbaine. Différentes études ont ainsi cherché à objectiver et caractériser l'apport et l'impact des Tiers Lieux sur la transition écologique et le développement durable. Deux pistes sont avancées :

Les Tiers Lieux sont porteurs d'externalités positives liées aux mobilités. Le CEREMA (2017a) en nuance cependant les effets positifs sur les mobilités. Réduire ses déplacements n'est pas la motivation principale des salariés / indépendants qui ont fait le choix du coworking. Par ailleurs, dans les villes moyennes et les petites communes, l'automobile apparaît comme le mode de déplacement dominant pour se rendre à l'espace de coworking. Enfin, les espaces de coworking ont aussi pour effet d'accroître le nombre de déplacements de salariés ou d'indépendants qui travaillaient auparavant à domicile.

Les Tiers Lieux sont plus largement porteurs d'une dynamique collective, incarnant les valeurs du développement durable en termes de gouvernance, d'innovation, de développement économique, d'engagement écologique et social, de solutions innovantes pour lutter contre le réchauffement climatique, d'innovation ascendante provenant des territoires (*bottom-up*) et pouvant être mise en réseau, de stimulation de l'innovation verte collaborative, de fertilisation croisée des compétences locales, ou encore de promotion de modes de vie et de consommation durables (Slifi, 2017 ; Roudaut, 2017 ; Giordani-Caffet, 2013).

Enfin, l'**ancrage territorial** constitue une condition essentielle des Tiers Lieux portant un objectif de transition écologique et solidaire. Mais le lien des Tiers Lieux avec le territoire n'est pas toujours explicite et peut être plus ou moins formalisé. Un certain nombre d'études a démontré l'impact des Tiers Lieux sur les territoires : impacts sur les transports et les mobilités, sur la socio-économie et l'attractivité des territoires, sur l'environnement (émissions de CO₂), sur l'écosystème d'innovation, sur la fabrique territoriale et urbaine.

Récemment, les Tiers Lieux ont pris une nouvelle dimension. Différents auteurs et acteurs territoriaux les considèrent comme de nouveaux outils au service de la régénération des territoires ruraux, périurbains et urbains (CDC, 2016 ; Besson, 2018a). Dans le cas des Tiers Lieux ruraux et péri urbains, ceux-ci sont souvent portés par une ambition politique de revitalisation des centres-bourgs. Ils doivent permettre de faire vivre des services de proximité en accueillant dans les centres des travailleurs indépendants, des salariés ou des néo-ruraux. Ils apparaissent comme des points névralgiques pour (ré)activer les ressources des territoires ruraux et ancrer de nouvelles formes d'innovation et de développement, en dehors des contextes métropolitains : attractivité de net-entrepreneurs, augmentation de la consommation locale, retombées touristiques, investissement des néo-ruraux dans des projets immobiliers, marketing territorial, etc. (CGET, 2015 ; ARDTA, 2014). Au sein des agglomérations

urbaines, les Tiers Lieux apparaissent comme de nouveaux lieux de fabrique des villes. Ces Tiers Lieux défendent un processus de co-création avec les habitants dans des conditions réelles, en s'appuyant sur un écosystème de partenariats public-privé-citoyen. On pense notamment aux « Laboratorios ciudadanos » madrilènes et aux « Ateneus de Fabricació » barcelonais. Au sein de ces Tiers Lieux, le processus de co-production va jusqu'à intéresser la fabrique des espaces publics et des infrastructures urbaines (Besson, 2018b).

Enfin on observe une dynamique de maillage des territoires par des réseaux de Tiers Lieux situés en zones rurales, périurbaines et métropolitaines (Besson, 2015 ; France Cluster, 2016 ; CGET, 2015b; Mulas, Gastelu-Iturri, 2016). C'est le cas par exemple des réseaux de Tiers Lieux, développés à l'échelle de la région nouvelle Aquitaine ou du Grand Genève. Ces réseaux sont censés permettre d'accéder à des compétences en ingénierie de projet, de faciliter les démarches partenariales ou l'accès à des équipements et des services, tout en renforçant l'intermédiation offre/demande à travers la création de plateformes numériques mutualisées. Les réseaux de Tiers Lieux permettent également de connecter les acteurs locaux entre eux, mais aussi avec des réseaux externes (acteurs départementaux, régionaux, nationaux ou européens). La mise en réseau des Tiers Lieux à l'échelle des territoires ruraux, urbains ou transfrontaliers ouvre donc de nouvelles perspectives aux politiques de développement territorial. Ces expériences réinterrogent l'organisation des déplacements, des services et la séparation rigide et fonctionnelle des lieux de travail. Elles proposent des bases solides pour penser la mise en place de « systèmes productivo-résidentiels » (Daveziez, Talandier, 2014), fondés sur la valorisation des « avantages différenciatifs » et des ressources locales.

Évaluer les impacts par les parties prenantes

A la fin des années 2010, de nouvelles études d'impact présentent la particularité d'être souvent portées par les parties prenantes elles-mêmes des Tiers Lieux (Sinny & Ooko, Plateau Urbain, Pick Up Production). Ces études cherchent autant à objectiver les différents impacts des Tiers Lieux, qu'à accompagner et améliorer l'action des acteurs des Tiers Lieux.

Évoquons notamment le rapport d'impact social et environnemental 2020 de l'entreprise Sinny & Ooko (2021), qui crée et gère différents Tiers Lieux culturels en France. Dans ce rapport, Sinny & Ooko mesure les effets de ses Tiers Lieux culturels (la REcyclerie, la Cité Fertile, le Pavillon des Canaux, le Bar à Bulles, etc.), recensant le nombre d'activités, de partenariats, la fréquentation des espaces ou la taille de la « communauté » digitale. Le rapport propose également un inventaire de l'offre éco-culturelle générant des externalités positives : espaces de travail, espaces récréatifs et de reconnexion à la nature, espaces de loisir et de culture, ateliers de réparation, activités de solidarité, activités pédagogiques etc. Cet inventaire des pratiques et des personnes « sensibilisées » pose les premiers jalons d'une analyse d'impact, mais ne propose pas un dispositif de mesure des externalités. Le rapport indique également les différentes pratiques durables développées au sein des lieux : pratique du zéro déchet, approvisionnement local, offre d'alimentation durable (bio, végétarienne etc.). Au-delà de cet inventaire, il n'existe pas d'outils permettant de mesurer et d'objectiver l'impact des Tiers Lieux de Sinny & Ooko sur l'environnement.

D'autres études ont été récemment éditées à l'image du rapport *Mille Lieux* publié par Ouishare et Chronos, l'étude action *L'urbanisme transitoire : évaluer les impacts sociaux sur le projet urbain* de l'atelier Approche.s, ou encore le rapport d'évaluation *Utopie urbaine* de la friche Transfert.

Les impacts recensés convergent sur les points suivants :

Les Tiers Lieux ont un impact sur les modalités de **fabrique et de gestion urbaine**, à travers la mise en place de méthodes de co-production avec les sociétés locales.

La création de Tiers Lieux permet une **redynamisation de filières productives locales en générant de nouveaux modèles de production et de techniques d'innovation**.

La création d'espaces de **vivre ensemble, et de « faire ensemble »** augmente la capacité à agir des individus, l'émancipation, le mieux-être et l'épanouissement personnel. Cela génère aussi des effets collectifs de sentiment d'appartenance, de création de réseau, d'échange et de mutualisation de moyens ou de ressources.

Les Tiers Lieux promeuvent de nouvelles manières de faire, d'inventer, d'habiter, de socialiser, et se positionnent comme des **acteurs des transitions**. Leur temporalité souvent éphémère interroge la pérennité de leur impacts, mais les porteurs de projets défendent l'idée que les Tiers Lieux participent à créer un nouvel imaginaire à travers la promotion d'un esprit « récup », des valeurs de « joie », d'« originalité », d'« ouverture » et de « diversifié » (Pick Up Production, 2019).

La question de la participation des Tiers Lieux à la transition écologique reste à démontrer : si les Tiers Lieux accueillent souvent des pratiques écoresponsables, et attirent un public sensibilisé à ces questions, les acteurs des Tiers Lieux eux-mêmes s'interrogent quant à leur réel impact. Si les pratiques au sein des lieux sont responsables, les effets sociétaux tangibles restent à démontrer, d'autant plus que certaines friches ont un bilan mitigé du fait de leurs grands espaces très énergivores et leur accès surtout adapté au véhicule individuel.

Ces différents rapports d'impacts produits par les acteurs des Tiers Lieux, donnent à voir des réalisations à dimensions sociales, productives, organisationnelles, etc. Mais les acteurs semblent insuffisamment outillés pour réussir à mesurer et objectiver les impacts produits. C'est face à ce constat qu'a été créé l'outil Commune Mesure par Plateau Urbain¹² avec pour ambition à terme un centre de ressources et d'outils à l'usage des porteurs de projets des « lieux hybrides ». La première brique à venir est un outil d'auto-évaluation des impacts des lieux par les porteurs de projets. Elle s'accompagnera ensuite de ressources documentaires, actualités et guides notamment pour la fabrique collaborative, et la définition collective d'impacts sociaux et écologiques.

Prendre en compte les transitions, privilégier les processus

Au terme de cette analyse relative aux études d'impact des Tiers Lieux, l'on constate que ces espaces génèrent un certain nombre d'effets positifs sur les transitions, que ce soit en termes de transformation des modes de travail, de mutation des mobilités ou de réorientation des stratégies de développement territorial. Néanmoins, différents travaux de chercheurs (par exemple Berrebi-Hoffman, et al., 2018, Krauss, Tremblay, 2019; Lamy 2019, Fasshauer, Zadra-Veil, 2020 ; Le Nadant, Marinos, 2020, Nadou, Talandier 2020) incitent à rester vigilant quant aux promesses adossées aux Tiers Lieux et notamment quant aux effets supposés de la mutualisation des ressources et de la proximité d'acteurs hétérogènes sur les échanges et la production d'innovations, ou de la capacité des Tiers Lieux à se positionner comme des « infrastructures de mobilité ».

Ces études ont aussi le mérite de construire de nouvelles méthodes d'évaluation, afin d'étudier des phénomènes encore émergents. Mais **il n'existe pas encore de protocole d'évaluation global qui s'appuierait sur des indicateurs partagés et co-construits, qui permettrait d'évaluer et d'objectiver collectivement les phénomènes observés** et de disposer d'informations comparatives à l'échelle nationale.

Enfin, les études produites sur les impacts des Tiers Lieux **s'appuient encore davantage sur des hypothèses que sur des données quantitatives et qualitatives, à même d'évaluer et d'objectiver les phénomènes observés**. Les expériences décrites sont récentes et n'ont pas encore produit tous leurs effets matériels, et leurs impacts sur les territoires et les transitions. Dès lors, les questions sont encore nombreuses, et notamment quant à la possibilité de mesurer non seulement les impacts directs, matériels et quantifiables des Tiers Lieux¹³, mais aussi et surtout leurs externalités, liés notamment au renforcement des interactions et aux dynamiques collectives tels que la participation citoyenne, la stimulation des processus d'innovation et d'apprentissage, la transformation des modes de faire et de l'action publique, l'amélioration de la biodiversité, de la vie de proximité et de la coopération. **Ces externalités sont nombreuses, mais elles sont particulièrement complexes à observer et à mesurer**. Elles sont souvent diffuses, invisibles, immatérielles et extérieures aux productions matérielles. Elles s'inscrivent généralement dans un temps plus long.

Face à de telles difficultés, le risque serait de sous-évaluer les externalités et de réduire la portée des expériences des Tiers Lieux. Or ces expériences participent de l'invention de nouvelles démarches de développement territorial, plus en phase avec la question des communs et des transitions. Par conséquent, il semble **essentiel d'ouvrir la boîte noire des externalités des Tiers Lieux afin d'en saisir la véritable portée**.

¹² <https://communemesure.fr/>

¹³ Nombre de création d'emplois ou d'entreprises, d'équipements et de services urbains créés, nombre de projets financés ou de bénéficiaires, nombre d'espaces requalifiés, de jardins partagés, la revalorisation économique d'espaces vacants, etc.

IV Externalités et tournant délibératif ?

Les Tiers Lieux dignois formulent un certain nombre de promesses quant à leurs effets supposés sur le processus de régénération de cette petite ville, son développement économique, les transitions numériques, les innovations, la créativité, les processus d'apprentissage, de collaboration, de production et de diffusion des savoirs. Comment évaluer de telles promesses ? Qu'en est-il dans la réalité des actions effectivement déployées et de leurs effets directs et indirects ?

Prendre en compte le non marchand : l'importance des externalités

Prendre en compte les impacts directs des Tiers Lieux (nombre de création d'emploi, nombre de création d'entreprises, évolution du chiffre d'affaires de telle ou telle entreprise, etc.) ne suffit pas. Il importe d'observer leurs effets indirects et externes (les externalités sociales, environnementales, organisationnelles, d'apprentissage ou d'innovation, l'importance des interactions et des formes de coordination). Ce choix résulte d'un contexte spécifique de Tiers Lieux en émergence à Digne-les-Bains. Il est aussi issu d'une approche pragmatique qui part du constat de l'invisibilité d'une partie des effets du renforcement des interactions et des coopérations sur un territoire, souvent pourtant à l'amorçage des processus de transition. Ils constituent autant de signaux faibles et sont à l'origine d'effets induits sous-estimés voire invisibilisés, d'autant qu'ils sont le plus souvent ni marchands, ni monétaires, donc plus difficilement observables.

La question des externalités n'est pas nouvelle. Elle émerge à la fin du XIX^{ème} siècle sous la plume d'A. Marshall qui exprime ainsi l'importance qu'il faut accorder aux interdépendances approchées à travers les facteurs d'ambiance, la formation du marché du travail et les facteurs non payés dans le cadre de l'analyse des phénomènes d'agglomération (Aydalot, 1965). Les économistes s'en sont emparés à partir des années 50 dans le cadre de la théorie de l'équilibre, notamment pour analyser le rôle de l'État dans la gestion des externalités, puis pour envisager des dispositifs incitatifs à leur prise en charge (par exemple autour de la question des droits à polluer).

Dans le domaine urbain, une externalité se produit lorsque l'activité d'une personne (d'un agent) crée un avantage (une externalité positive) ou un désavantage à autrui (une externalité négative), et ce en l'absence de toute contrepartie financière et sans que le bénéficiaire ou la perte n'aient été initialement planifiés (Paris, 2003). Les externalités se situent par conséquent en dehors de la programmation urbaine initiale et des échanges marchands, mais elles peuvent avoir des conséquences économiques déterminantes. « *La notion d'externalité correspond à la prise en compte par la théorie économique d'un phénomène exclu par l'économie néoclassique et pourtant à la base des systèmes complexes : celui d'interactions multiples hors marché. L'externalité, c'est la représentation de l'en-dehors de l'économie agissant sur l'économie de façon continue et pas simplement sous la forme d'une dotation de départ* » (Boutang, 2008). La valeur créée est comparable à l'activité pollinisatrice des abeilles, mille fois supérieure à l'output qu'elles produisent- le miel vendu sur les marchés- et qui est susceptible de faire l'objet d'un usage marchand : le marchés (Boutang, 2010). Dans une perspective comparable, certains auteurs mobilisent « *L'iceberg de la valeur de résilience* » (Gibson-Graham, 2006) dans le cadre d'une analyse centrée sur la transition sociale et écologique, adaptée par R-Urban pour rendre compte de la part des effets invisibles et de leur rôle dans la transition. Ils pointent l'importance des compétences acquises et des coûts évités (Petrescu, Pacou, 2016).

Nous situons les externalités relativement aux autres types d'effets ou d'impacts (tableau 1)

Tableau 2 : Positionner les externalités dans l'analyse des impacts

	Impacts directs (Objectifs prédéterminés et majoritairement matériels, affectant des acteurs identifiés)	Impacts indirects (Objectifs incertains et majoritairement immatériels affectant des acteurs identifiés et non identifiés)
Impacts marchands (transactions majoritairement monétaires)	Effets majoritairement marchands prévus dans la programmation initiale et affectant des acteurs identifiés <i>Ex. Création d'emplois, nombre d'entreprises créées, coût d'investissement et de fonctionnement, nombre de salariés, évolution du CA, biens et services marchands générés,...</i>	Effets majoritairement marchands non prévus dans la programmation initiale <i>Ex. Obtention de financements publics et privés (appels à projets, fondations), crowdfunding, construction de nouvelles prestations de services...</i>
Impacts non marchands (transactions majoritairement non monétaires)	Effets majoritairement non marchands prévus dans la programmation initiale et affectant des acteurs identifiés <i>Ex. Réalisation d'un Tiers Lieu, mise en œuvre des actions ciblées, accélération des projets, dynamiques d'innovation...</i>	Effets majoritairement non marchands relevant d'objectifs incertains mais pour partie espérés et/ou affectant des acteurs non identifiés à l'origine <i>Ex. Ancrage et renouvellement de l'approche du développement territorial, transformations des modes de faire, de la gouvernance et de l'action publique, stimulation des processus coopératifs, dynamiques d'apprentissage, encapacitation citoyenne, écosystèmes naturels, transformation du récit territorial, développement culturel, capacité de résilience et d'action sur les transitions, réciprocité, bien commun, communauté, ressources partagées...</i> = Les externalités le cœur de notre recherche

Source : Auteurs

Adopter une approche en termes d'externalités a deux conséquences. Elle pointe d'un côté le caractère central de l'incertitude à travers la prise en compte d'effets non anticipés et l'importance des dynamiques non marchandes, voire non monétaires au sein desquelles les processus relationnels, cognitifs et d'apprentissage sont centraux. Les externalités peuvent ainsi être considérées comme des « marqueurs » (Massard et al., 2004) de l'inflexion de la trajectoire d'un territoire et de sa transition, toujours incertaine et souvent discontinue, vers un autre modèle. Elle suppose d'autre part de penser des méthodes et des grilles d'analyse capables de saisir conjointement les signaux d'inflexion de trajectoires que les évaluations centrées sur l'output (la production immédiate) ne captent que difficilement et d'associer les parties prenantes dans leur identification. L'accent est alors mis sur le rôle clé des interactions et leurs effets à des échelles diversifiées, notamment en termes de tensions ou de rapprochements de logiques cognitives entre acteurs hétérogènes.

Coproduire un outil d'évaluation des Tiers Lieux de Digne-les-Bains : mise en débat et empowerment

Il ne s'agit pas seulement d'identifier les externalités, mais de comprendre les processus à l'oeuvre et les représenter pour faciliter leur appropriation. Il s'agit aussi de se saisir de l'opportunité de l'évaluation des externalités, pour faire se rencontrer les différents acteurs- chercheurs, experts, parties prenantes, porteurs de projets, usagers, étudiants-, mettre en débat leurs représentations, et développer leurs compétences d'expertise. Cette démarche repose sur la co-construction d'un protocole d'évaluation en conformité avec l'état d'esprit des Tiers Lieux : élaborer de nouvelles modalités de l'action urbaine en mobilisant ceux qui vivent et qui font les territoires au quotidien : entrepreneurs, habitants, étudiants, usagers, acteurs publics, élus... Inspirée des « évaluations émancipatrices » utilisées pour des programmes de renouvellement urbain aux États-Unis (Cousins, Chouinard, 2012) qui amènent la société civile à décider du contenu même de ce qui évalué, cette démarche a une visée d'*empowerment*. L'enjeu consiste à inscrire la globalité d'un projet dans un processus de co-création : dans sa conception, son usage et enfin ses outils évaluatifs. A l'évaluation *stricto sensu* des impacts des Tiers Lieux de Digne-les-Bains, nous avons privilégié la co-construction d'un outil d'évaluation testé sur le territoire mais aussi utile aux autres Tiers Lieux du territoire national. Il s'agissait, à cette occasion, d'introduire

un processus d'encapacitation des acteurs publics et privés associés dans l'émergence des Tiers Lieux de Digne-les-Bains.

Notre posture était fondée sur trois piliers : le refus d'en engagement surplombant de l'équipe de recherche centré sur une expertise extérieure, la volonté de favoriser la co-construction des Tiers Lieux en élargissant les parties prenantes associées et de coproduire des outils d'évaluation, et le choix de mettre les acteurs dans des situations d'expérimentation des interactions et de la mise en lien d'un point de vue cognitif et dans des postures d'apprentissage collectif. Plus que. Plus que « *d'enquêter sur, il s'agissait d'enquêter avec* » (Maded et al., 2019) et de faire de la démarche d'évaluation non seulement un outil de visibilisation des externalités mais aussi d'accompagnement et d'émancipation des acteurs dans la transition.

Dans cette perspective, le cadre évaluatif repose sur l'imbrication de cinq dispositifs : l'évaluation experte, l'auto-évaluation par les parties prenantes, l'évaluation par les usagers, les outils de visualisation et de cartographie, l'analyse des réseaux d'acteurs des Tiers Lieux. L'imbrication de ces dispositifs assure une identification des impacts objective sur la base de certains indicateurs donnés *a priori* (posture de l'expert), mais permet également de redéfinir chemin faisant les questions évaluatives, les indicateurs et les actions avec les parties prenantes (posture d'auto-évaluation) et les bénéficiaires (posture d'évaluation par les usagers).

Ce processus a permis d'affiner et de mettre en discussion les représentations des Tiers Lieux en proposant à la fois un **travail de traduction de leur fonctionnement et une projection de leur fonctionnement**. Le travail de traduction, opéré collectivement mais orienté par l'équipe de recherche, a consisté à définir le nom des catégories d'acteurs, les rôles perçus des acteurs, et les liens potentiels à établir, c'est-à-dire non existant à ce jour. A partir de ce travail, il a été possible de procéder à un rapprochement des représentations. *In fine*, ce travail devient une brique supplémentaire permettant aux acteurs de saisir les externalités des Tiers Lieux dignois à travers la construction d'une représentation des acteurs en présence, des acteurs à associer et la mise en articulation de l'ensemble des acteurs à l'échelle des Tiers Lieux et entre eux. Ce processus prend tout son sens dès le moment où l'on garde en mémoire que les Tiers Lieux sur le territoire sont dans leur phase de lancement, l'ensemble des acteurs n'ayant pas une vision claire de ces Tiers Lieux.

Co-évaluer pour piloter les Tiers Lieux et dynamiser les processus de coopération

Ce processus de co-évaluation doit aussi servir le pilotage des Tiers Lieux et les processus de coopération. C'est la raison pour laquelle, nous avons choisi de travailler sur un protocole d'évaluation dès l'amont de la démarche, lors de la phase de préfiguration et de développement des Tiers Lieux. Le « pendant » c'est à dire la mise en œuvre des Tiers lieux et le déploiement des premières actions a été en partie évalué. « L'après » n'est pas étudié (une fois les Tiers Lieux installés et l'ensemble des actions déployées) puisque certains sont encore en gestation et que nous manquons de recul sur les dynamiques en cours.

Nous avons appréhendé cette démarche de co-construction et de coévaluation (tableau 3) en nous inspirant de l'analyse socio technique (Callon et al., 2001). Nous avons en effet fait le choix de procéder par étape avec des boucles de rétroaction, en commençant par réunir un noyau dur d'acteurs déjà impliqués dans le projet et les faire débattre sur le contexte et les enjeux du territoire. Puis nous avons travaillé avec eux sur l'identification et l'élargissement des acteurs impliqués, en continuant à progresser sur la caractérisation du contexte et la problématisation. Il s'agissait alors d'étoffer et renforcer le réseau. Les acteurs identifiés reontraient ainsi dans le processus de mise en débat et venaient retravailler le contexte et les enjeux et participer de la problématisation.

Les outils d'évaluation ont été coproduits, testés et ajustés au fil de l'eau avec les acteurs eux-mêmes dans une logique d'apprentissage. Pour faciliter non seulement l'usage mais plus largement l'appropriation de ces outils, nous avons choisi d'articuler conception et mise en acte de l'outil co-créé (De Vaujany, 2006). Nous avons incité les acteurs à les expérimenter de façon à renforcer le processus d'appropriation des outils et leur capacité à les adapter en contexte. Nous les avons conduits à développer des pratiques de co-évaluation. Il s'agissait donc dans ce processus d'amener les différentes parties prenantes à apprendre ensemble, à construire une forme de communauté de pratique (Wenger 1998) et à introduire un répertoire partagé, c'est-à-dire à élaborer un ensemble de ressources, dont des ressources d'évaluation, pour résoudre les problèmes rencontrés dans l'action.

Tableau 3 : La co-évaluation des externalités des Tiers lieux : un outil au service de l'émergence et du pilotage des Tiers Lieux et des processus de coopération

Un processus pour associer et impliquer les parties prenantes
- un accompagnement dynamique d'acteurs hétérogènes
- le travail du faire : diagnostic partagé et traduction
- la mise en débat : des forums hybride, négociation renouvelée
- un pas vers une gouvernance partagée
Un processus d'apprentissage et d'appropriation situés
- l'acteur auteur : reconnaissance des savoirs expérientiels et des expertises profanes
- l'apprentissage collectif en commun, des savoirs appropriables
- le répertoire partagé et l'émergence d'une communauté de pratiques
Un processus de construction territoriale de la légitimité et de la confiance
- le travail réflexif comme appropriation de la démarche
- une prise de conscience des dynamiques dans l'action
- la construction d'un imaginaire territorial instituant et d'un récit territorial partagé

Source : les auteurs

L'ensemble de la méthodologie est venu renforcer les processus de coopération (identifier, associer et impliquer les parties prenantes) en mettant l'accent sur les enjeux d'animation (la coopération n'est pas naturelle, elle se construit) et d'évaluation (une occasion renouvelée de repréciser les attentes et de mettre en débat). Elle visait aussi à faire prendre conscience des enjeux de gouvernance et plus particulièrement de gouvernance partagée. Plutôt que de pointer des enjeux de gouvernance, nous les avons amenés à mettre la gouvernance à l'épreuve. Enfin, la mise en débat sur les caractéristiques et les enjeux du territoire participait de l'émergence d'un imaginaire territorial instituant au sens de Castoriadis et constituait l'amorce d'un récit territorial renouvelé, partagé mais non encore stabilisé. processus de construction territoriale de la légitimité et de la confiance. Dans ce travail réflexif des acteurs s'opérait une reconnaissance des savoirs expérientiels et des expertises profanes, vecteurs d'une construction territoriale de la légitimité et de la confiance et du renforcement des interactions.

L'évaluation **n'est pas pensée comme un résultat mais comme un processus, un outil au service du projet**. Elle est une occasion renouvelée de débats sur les attentes, une opportunité d'apprentissage et un moyen de la mise en débat. Nous la concevons comme un espace de construction dans l'action de la coopération en acte. Elle permet de se jouer de l'incertitude des résultats en ancrant l'analyse dans les processus dynamiques et la coopération. Elle est en soi un espace d'expérimentation de la coopération et de la mise en débats, un élément essentiel des boucles de rétroaction, car elle permet de revenir à ce qui fonde l'action « en commun », et qui loin d'être stable se transforme dans le temps sous l'action conjuguée des différents acteurs et de leurs « jeux en contexte ».

V La transition par les externalités

L'évaluation des impacts a été réalisée à partir de l'autoévaluation par les parties prenantes des projets de Tiers lieu (collectivités, porteurs de projets, partenaires) qui attribuaient une note de 1 à 5 à chacune des questions posées dont nous retraçons la moyenne par la suite, et de l'expertise d'usage des utilisateurs des Tiers lieux.

Les impacts directs encore peu visibles

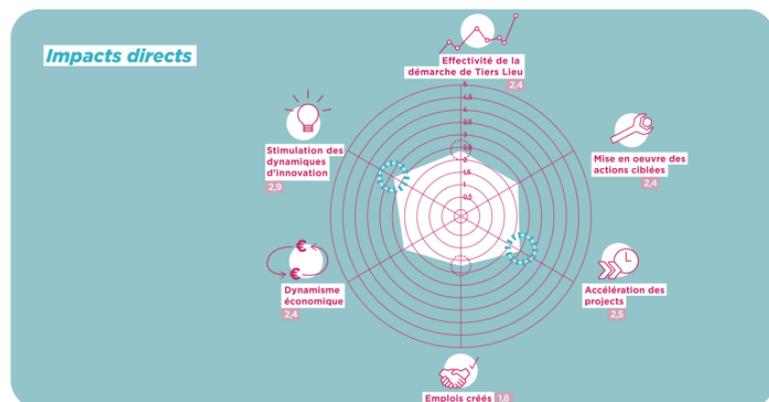
Les impacts directs des Tiers Lieux de Digne-les-Bains sont encore relativement limités. Les Tiers Lieux peinent à s'ériger comme des espaces propices à l'attractivité et au dynamisme économique du territoire (2,4/5).

Ces résultats, affectés par le ralentissement lié au contexte sanitaire, sont surtout dus au fait que les Tiers Lieux sont récents. Certains sont en phase de maturation et n'ont pas encore produit tous leurs effets matériels. On constate en effet que la mise en œuvre des actions ciblées, telles que le réaménagement de l'espace Diniapolis ou l'aménagement de l'appartement Living Lab Santé-Autonomie n'est pas encore effective (2,4/5). L'attractivité des différents espaces est donc limitée, avec une présence faible d'usagers (100 à 500 par an par Tiers Lieu) et de structures accueillies (entre 5 et 6 par tiers lieu).

Cet amorçage relativement lent des Tiers Lieux de Digne-les-Bains, ne permet pas encore d'impacter significativement l'économie du territoire, et notamment au regard de la création d'emploi : entre 1 à 3 emplois créés en fonction des Tiers Lieux (1,8/5).

On observe cependant que les Tiers Lieux de Digne-les-Bains ont des impacts plus significatifs sur l'accélération des projets de coopération (2,5/5). Évoquons notamment le projet « Urgence-domicile » développé au sein du Living Lab Santé-Autonomie entre le Centre hospitalier de Digne-les-Bains et Provence-Alpes-Agglomération. Ce projet permettra de fluidifier le passage aux urgences des seniors habitant encore chez eux. Leur contribution à la stimulation des dynamiques d'innovation (2,9/5) est aussi pointée : le test de nouveaux services au sein de Diniapolis comme l'accompagnement par visio conférence, la mise en place de webinaires pour la gestion de crise COVID, l'expérimentation de nouvelles manières de travailler en commun, le développement de formats informels de rencontres, d'ateliers et d'événements thématiques sur les questions de transitions sociales, environnementales ou numériques.

Graphique 1 : Les impacts directs des Tiers Lieux de Digne-les-Bains

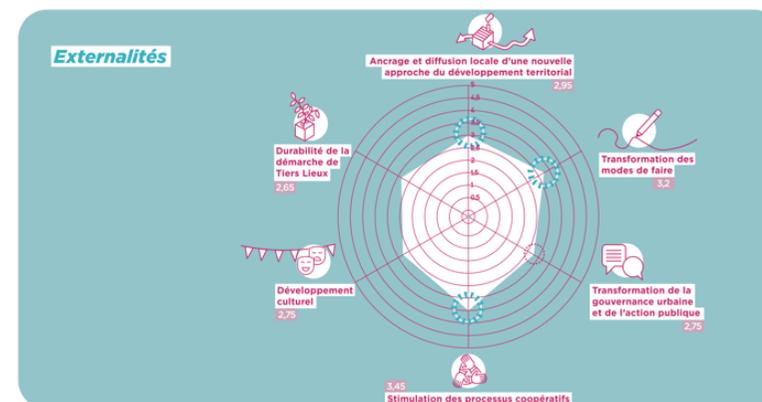


Source : Auteurs et Improvistos

Des externalités significatives mais un enjeu d'ouverture

Les Tiers Lieux dignois produisent d'ores et déjà un certain nombre d'externalités positives, à commencer par leurs capacités à stimuler les processus coopératifs (3,45/5).

Graphique 2 : Les externalités des Tiers Lieux de Digne-les-Bains



Source : Auteurs et Improvistos

Les espaces créés apparaissent comme des lieux de rencontre privilégiés et favorisent une meilleure coopération et coordination entre acteurs. Les répondants au questionnaire mentionnent une nouvelle « spontanéité et simplicité dans les échanges avec les acteurs locaux ». Ces échanges participent à faire évoluer les modes de faire (3,2/5) avec la mobilisation d'une intelligence collective pour le montage de projets en communs ou l'organisation d'ateliers collectifs. La notion de Tiers Lieu semble avoir été appropriée par les différentes parties prenantes et cet apport en méthodologie de projet permet, selon les enquêtés, d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Ainsi, la démarche de régénération du territoire par les tiers lieux a permis de diffuser une nouvelle approche du développement territorial (2,95/5), en l'ouvrant à d'autres dynamiques que celles essentiellement réduites aux questions d'économie et d'attractivité. Les ateliers de co-production du projet de Tiers Lieu de Diniapolis mis en place en 2019 afin de repenser son positionnement, ont permis de « libérer la parole » et d'apporter d'autres dimensions au projet territorial qu'elles soient culturelles, sociales, sanitaires, numériques ou environnementales. Dans le cadre de ces ateliers, les acteurs ont fait part de leur volonté de faire évoluer le récit territorial dignois souvent structuré autour du « Digne basching » et la vision d'une « ville administrative », « d'une ville endormie où rien ne se passe ». Ils ont exprimé leur souhait d'ouvrir la stratégie de développement du territoire au tourisme et à la pleine santé, « en lien avec l'établissement thermal et le Geoparc UNESCO ». Il s'agit de « faciliter l'innovation et l'expérimentation dans un secteur en devenir : la prévention santé en lien avec la silver économie et le thermalisme ». Les ateliers ont permis d'exprimer collectivement un désir d'adaptation des acteurs dignois « à l'évolution des pratiques entrepreneuriales et du marché du travail de plus en plus hybrides ».

Si la dynamique générée par les Tiers Lieux a permis d'ouvrir la stratégie de développement territorial à d'autres composantes, qu'elles soient culturelles ou environnementales, les effets d'une telle ouverture sont encore relativement faibles (développement culturel : 2,75/5 ; durabilité : 2,65/5). On pense notamment au Tiers Lieu culturel Le Top dont l'objectif est de créer un « nouveau lieu de vie culturelle et de sociabilité alliant travail, créativité, entraide, formation, culture et inclusion sociale ». Un tel objectif est encore difficilement atteignable, dans la mesure où les travaux de réhabilitation et de transformation de l'ancien cinéma dignois en Tiers Lieu culturel viennent tout juste d'être engagés. Par ailleurs, les questions environnementales sont encore peu traitées par les Tiers Lieux Dignois, qu'elles

concernent des enjeux de réduction des déplacements domicile-travail ou la promotion des circuits-courts.

Les enquêtés observent également que les moyens matériels engagés pour le développement des Tiers Lieux dignois semblent encore insuffisants pour accroître l'importance des externalités produites. C'est notamment le cas des outils numériques qui semblent faire partiellement défaut : postes informatiques, imprimantes 3D, pages internet ou plateformes contributives, etc. Par ailleurs, les outils de concertation, de participation, de co-design ou de co-construction sont encore insuffisamment maîtrisés par les acteurs. L'appropriation de ces outils nécessiterait la mise en place de sessions de formation dédiées et approfondies. Enfin, le manque de moyens humains est déploré par un certain nombre de répondants avec par exemple le besoin « *a minima d'un concierge pour appuyer l'animateur du Living Lab* ». Les postes dédiés à l'animation des Tiers Lieux de Diniapolis, du Living Lab Santé et du TOP, avec 1 ETP par Tiers Lieu, sont encore précaires et ne permettent d'envisager sereinement la pérennité des actions entreprises. D'autant que l'on observe une mobilisation encore insuffisante des bénévoles et des usagers dans l'animation et la gestion des Tiers Lieux.

Les résultats des questionnaires auto-évaluatifs permettent également de constater que la notion de Tiers Lieu est aujourd'hui maîtrisée par les parties prenantes (les promoteurs ainsi que les partenaires et usagers réguliers) ayant participé aux ateliers de co-construction et d'évaluation des Tiers Lieux de Digne-les-Bains, soit une centaine de personnes. On observe cependant une faible appropriation de la notion de Tiers Lieu par le reste de la société locale. Le concept de Tiers Lieu reste encore flou pour la très grande majorité des dignois. Ceci est accentué par le fait que l'ouverture des Tiers Lieux est encore restreinte, certains comme Diniapolis n'étant ouverts que pendant les horaires de bureau et seulement aux usagers des services proposés.

Prendre le temps de l'ouverture

Toutefois, **la mixité fonctionnelle et des publics semble faire encore défaut**, malgré l'enclenchement d'un processus de diversification fonctionnelle au sein de Diniapolis. Des travaux vont être prochainement engagés par Diniapolis afin de transformer le rez-de-chaussée de ce Tiers Lieu en un espace d'accueil et convivial, positionné autour d'un espace de travail (coworking et bureaux fermés), d'un espace événementiel/show-room (travail et bien-être), d'un atelier *factotum* utilisé en mini *Fab Lab* et d'un *Food Lab* (cuisine ouverte et partagée à disposition des coworkers et des visiteurs).

Il existe donc **un véritable enjeu d'ouverture des Tiers Lieux de Digne-les-Bains** : que ce soit dans l'ouverture des espaces eux-mêmes, tout autant que dans l'ouverture du cercle des parties prenantes aux projets de Tiers Lieux qui reste aujourd'hui essentiellement limité aux acteurs institutionnels, économiques et aux professionnels de la santé. Selon les répondants, d'autres acteurs économiques pourraient contribuer à la dynamique des Tiers Lieux (UDE, ADT, UMIH04, FBTP, Association de commerçants, acteurs de l'Économie sociale et solidaire...), ainsi que des acteurs du lien, tels que des associations, des acteurs socio-culturels du territoire, la société civile et les usagers.

Les différentes difficultés évoquées soulignent **l'importance du temps que prennent les transformations nécessaires à l'émergence des Tiers Lieux et à leur ancrage dans les territoires**. Le changement dans les mentalités est d'autant plus difficile à Digne-les-Bains que le concept et la méthodologie des Tiers Lieux sont assez éloignés de la culture administrative locale. Les dynamiques collectives sont traditionnellement assez faibles et la population, peu habituée à participer aux processus de co-création, peut se montrer défiante : « *ça ne marchera jamais* », « *ça ne sert à rien...* ».

La régénération du territoire dignois par les Tiers Lieux est donc un travail de longue haleine, qui se heurte à des problèmes de moyens, parfois de réticences et qui se développe dans un contexte culturel et conjoncturel (crise sanitaire) contraint. On observe cependant des prémisses de dynamisation du territoire, avec la création d'espaces favorables à la coopération entre acteurs, à la transformation des modes de faire et à l'invention d'un nouveau récit territorial. On constate aussi l'insertion progressive des Tiers Lieux dignois dans un ensemble de réseaux de Tiers Lieux (France Tiers Lieux, le réseau Initiative de l'action PACA, le projet Interreg Alcotra et la création d'un réseau de Tiers Lieu transfrontalier franco-italien). Ils s'insèrent également dans des projets régionaux et nationaux de plus grande ampleur tels que Campus Connecté, Fabrique de Territoire, Raconte ton territoire, l'écosystème silver économie régional, le gérontopôle régional, ou encore dans différents réseaux culturels avec le TOP.

Les répondants au questionnaire se montrent enfin particulièrement confiants quant à l'avenir des Tiers Lieux. Dans leur grande majorité, ces derniers perçoivent les Tiers Lieux dignois comme des lieux qui seront, à terme (5 ans), « *ouverts* », « *dynamiques* », « *visibles* » et/ou en « *capacité de générer des actions concrètes* ».

Des usagers qui confirment l'enjeu de l'ouverture et de la convivialité

Les résultats issus des observations et des entretiens conduits par les usagers montrent que Diniapolis est perçue comme un espace qui répond aux besoins des acteurs du territoire. C'est notamment le cas des entrepreneurs, qui cherchent à Diniapolis un lieu central et ouvert, comprenant des espaces de location flexibles, des bureaux et des salles de réunion adaptés et modulables, ainsi qu'une proximité avec la municipalité et les services de l'agglomération (CCAS, Maison France Services...). Progressivement, le lieu réussit à attirer des coworkers (beta-testeurs) et des partenaires (Ergocoloigc, CIBC, Cap emploi, etc.), qui souhaitent s'investir dans le lieu durablement.

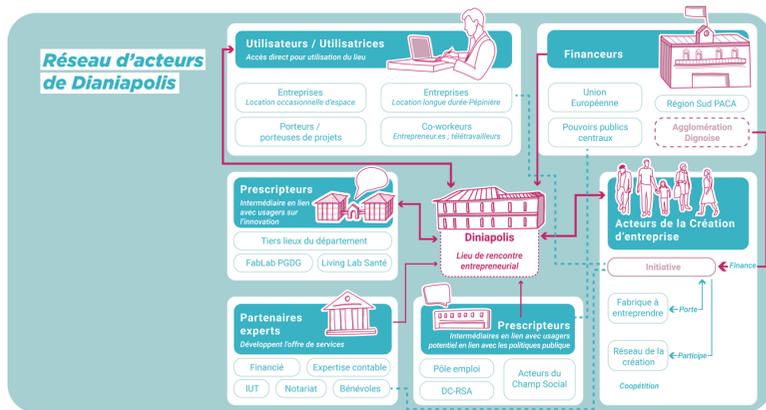
Malgré ces avancées, les observateurs font également le constat que Diniapolis peine encore à s'ériger comme un lieu de vie ouvert et accueillant. Pour certains usagers, Diniapolis est « *un espace clos, peu accueillant, un peu étouffant* ». Le « *lieu est encore mal connu des Dignois* » et les acteurs locaux n'ont pas encore pleinement investi les lieux. Certains partenaires, chefs d'entreprises, clubs d'entreprises et certaines associations de commerçants et structures d'accompagnement, ne sont pas encore présents dans le lieu. Pour d'autres enquêtés, il n'existe pas suffisamment d'événements pour faire vivre le lieu. L'observation des usages permet de pointer un certain nombre de freins au bon fonctionnement du Tiers Lieu. Les utilisateurs du coworking déplorent une mauvaise connexion internet et un manque de matériel. Enfin, les observations pointent l'absence d'échange entre les visiteurs et/ou les coworkers en dehors de l'activité qu'ils viennent réaliser, du fait de l'absence d'un espace de convivialité chaleureux qui puisse inviter au partage.

VI Des réseaux qui articulent dimensions sociales et entrepreneuriales

La schématisation des réseaux d'acteurs des trois Tiers Lieux les plus avancés sur le territoire (Diniapolis, Le Living Lab Santé et le TOP) contribue à visualiser les acteurs et leurs interactions.

Shématiser les réseaux d'acteurs

Graphique 4 : Réseau d'acteurs de Diniapolis



Source : Julien Maisonmasse, Improvistos

Diniapolis articule six catégories d'acteurs.

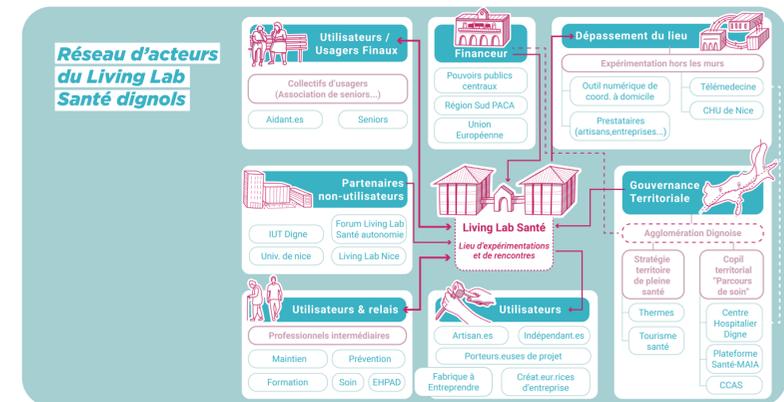
La catégorie des « utilisateurs / utilisatrices » concerne les acteurs qui utilisent le lieu. Dans cette catégorie nous trouvons trois types d'acteurs. Les « co-workers » qui sont les entrepreneurs et télétravailleurs qui utilisent le lieu afin de bénéficier d'un espace de travail professionnel équipé et de rompre l'isolement au travail. Ils ont une fréquentation régulière du lieu. Les « porteurs de projets » se distinguent des précédents par une fréquentation plus ponctuelle. Ils viennent à Diniapolis pour bénéficier de contacts avec d'autres acteurs afin d'être accompagnés dans le développement de leur projet. Les « entreprises » viennent pour utiliser le lieu et avoir accès à des espaces de travail. Il y a deux types d'usage, la location de bureau longue durée et la location occasionnelle d'espace de travail (séminaire, réunion...). La distinction avec les « co-workers » se fait sur la manière dont l'espace est utilisé.

Une deuxième catégorie d'acteurs regroupe les acteurs de la création d'entreprise. Deux acteurs ressortent. L'association Initiative qui fait de l'accompagnement à la création d'activité et anime Diniapolis. Pour ce faire, elle est en partie financée par l'agglomération et porte le label « Fabrique à entreprendre » proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Le second acteur, est un acteur collectif, le réseau de la création. Ce réseau regroupe l'ensemble des acteurs d'accompagnement à la création d'activité de l'agglomération. Le rôle de cet acteur est de proposer des actions d'accompagnement à des porteurs de projet du Tiers Lieu et d'orienter les porteurs de projet qu'ils accompagnent. Une dimension intéressante ressort au sein de cette catégorie relative aux coopérations, c'est-à-dire une dynamique de compétition pour accompagner des porteurs de projet, et de coopération pour utiliser le lieu.

Une troisième catégorie concerne les « prescripteurs innovation ». Elle regroupe des acteurs intermédiaires qui sont en lien avec des porteurs de projet potentiels développant des innovations. Les tiers-lieux technologiques du département constituent la cible.

Une quatrième catégorie est constituée des « prescripteurs publics ». Ici, les acteurs sont en lien avec un public spécifique concerné par les politiques publiques. On retrouve Pôle Emploi, qui peut orienter des demandeurs d'emploi envisageant la création d'emploi vers Diniapolis. On retrouve également les acteurs du champ social qui travaillent avec des personnes qui sans aller à jusqu'à la création d'activité peuvent bénéficier d'un accompagnement sur la construction de leur projet personnel et professionnel. Une cinquième catégorie regroupe les partenaires experts. Les acteurs qui la composent détiennent une expertise, des ressources qui peuvent être mobilisées par les utilisateurs du Tiers Lieu. Cette mise à disposition de ressources peut se faire dans un cadre marchand ou réciprocaire. Enfin, une sixième catégorie regroupe les financeurs. Ici sont présent l'ensemble des acteurs publics acteurs du développement économique. A ce jour, ils ont un rôle central dans l'amorçage du Tiers Lieu et son fonctionnement. La part des financements publics dans le budget sera amené à évoluer à la baisse, impliquant la nécessité d'accroître les fonds propres.

Graphique 5 : Réseau d'acteurs du Living Lab Santé



Source : Julien Maisonmasse, Improvistos

Le « Living lab santé » mobilise quant à lui sept catégories d'acteurs.

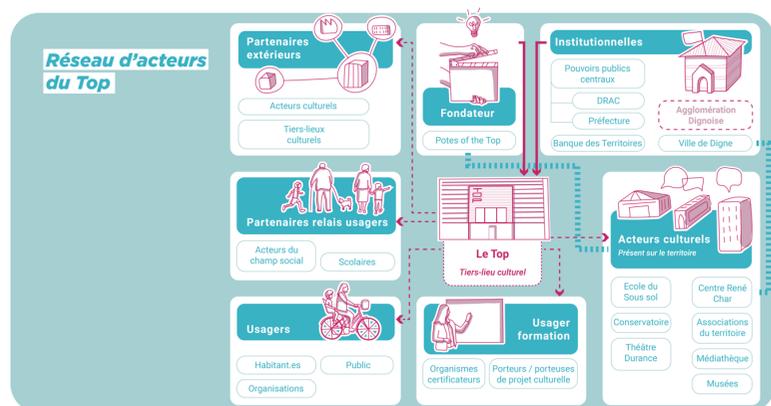
Il y a trois catégories d'utilisateurs. L'une regroupe les usagers finaux, c'est-à-dire les personnes qui vont équiper leur lieu de vie avec les techniques expérimentées dans le lieu. On trouve ainsi les seniors, les aidants et les collectifs les regroupant (associations de senior...). Une deuxième catégorie d'utilisateurs concerne les « utilisateurs expérimentateurs ». Cette catégorie est constituée des professionnels qui proposent des produits ou services à destination des « usagers finaux ». A travers l'usage du Tiers Lieu, ils pourront expérimenter leurs produits et le mettre en test par des « usagers finaux ». Comme pour Diniapolis, on observe le rôle de ce tiers-lieu dans l'accompagnement à la création ou au développement d'activité. Une troisième catégorie d'utilisateurs est composée des « utilisateurs relais ». Elle est constituée des professionnels de santé qui travaillent avec des publics entrant dans la catégorie « usagers finaux ». Leur usage du lieu leur permettra d'effectuer des formations, d'utiliser des nouveaux dispositifs ou encore d'orienter sur des besoins.

Les partenaires non-utilisateurs constituent une quatrième catégorie. Ils possèdent des ressources que le living lab pourrait mobiliser ponctuellement pour l'accompagner dans son développement. Ils retirent de leur participation ponctuelle un partage d'expérience.

Une quatrième catégorie est composée des « financeurs ». Comme dans le cas précédent, ils sont exclusivement publics et concernent les acteurs en lien avec le développement économique et le secteur de la santé. Ici aussi, ils ont un rôle d'amorçage, mais leur part dans le financement sera amené à évoluer à la baisse.

Les cinquième et sixième catégories regroupent des acteurs qui ne sont pas attachés au lieu directement. L'une regroupe les acteurs en lien avec des activités de santé réunis autour d'actions se réalisant hors les murs. L'autre catégorie regroupe les acteurs de la gouvernance territoriale dans lequel les champs de la santé et des seniors occupent une place importante. Ici, le Tiers Lieu prend une place double : participation à des instances existantes et création d'espaces de régulation entre acteurs du champ de la santé. Ce positionnement « hors le lieu » a un rôle de légitimation du lieu et d'élargissement de son rôle.

Graphique 6 : Réseau d'acteurs du Living Lab Santé



Source : Julien Maisonnasse, Improvistos

La schématisation du réseau du Top fait apparaître six catégories d'acteurs.

La première catégorie regroupe « les fondateurs ». Elle est composée d'un acteur collectif, l'association des promoteurs du projet. Cette association est composée de citoyens de la ville de Digne-les-Bains et de ses environs mobilisés pour dynamiser la vie culturelle.

Une deuxième catégorie concerne « les usagers du lieu ». Ceux-ci sont les habitants des environs. Mais il est possible de distinguer des publics différents dans le but d'identifier leur diversité. Ces acteurs vont bénéficier de l'offre culturelle.

Une troisième catégorie est composée des « usagers formation ». Cette catégorie regroupe les acteurs qui utiliseront le lieu afin de proposer des formations liées aux métiers culturels et ceux souhaitant développer un projet culturel.

Une quatrième catégorie regroupe les « partenaires relais usagers ». Les acteurs composant cette catégorie sont en lien avec des publics spécifiques (écoliers, personnes âgées, personnes en difficulté socioéconomique...). La fréquentation du lieu doit permettre la diffusion culturelle à travers des actions spécifiques.

Une cinquième catégorie réunit les « acteurs culturels du territoire ». Le Tiers Lieu est envisagé comme un moyen de développer des projets culturels territoriaux à travers le croisement de leur approche. Aussi, à travers le lieu en lui-même, c'est une capacité technique supplémentaire et non existante proposée pour qu'ils puissent développer d'autres projets.

Une sixième catégorie regroupe les « acteurs publics ». Ces acteurs ont un rôle dans le soutien financier mais aussi politique du projet.

Entre récurrence de certains acteurs et complémentarité

La schématisation du réseau d'acteurs des trois Tiers Lieux permet de mettre en lumière deux caractéristiques.

La première concerne la **récurrence de certains acteurs**. Ceci résulte de la taille moyenne de la ville de Digne-les-Bains. Cette taille implique un nombre d'acteurs réduit par rapport à une ville plus

importante, un niveau d'équipement faible et donc des équipes de gestion de ces équipements peu nombreuses. Dès-lors, les acteurs sont amenés à être en contact de différentes manières à la fois dans le cadre professionnel personnel (fréquentation de lieux de loisirs, de lieux liés à la parentalité, à l'engagement associatif...). Une animatrice d'un des tiers lieux annonce « ce qui me surprend ici, c'est que tout le monde se connaît. Par le travail mais aussi le fait qu'ils ont été à l'école ensemble ou que leur enfant fréquente la même école. Pour moi c'est nouveau ça » (cette personne est originaire de Paris et est arrivée sur le territoire pour le poste). De cette proximité résulte des effets positifs par l'existence de facilité pour faire du lien et par l'existence de personne relais facilitant les mises en lien. Il existe également des effets négatifs comme la mésentente entre acteurs dû à des relations passées. Dans ce contexte, il apparaît que les logiques concurrentielles sont peu présentes entre les acteurs en présence. Même, il semblerait qu'il y ait « des pactes informels de non-agression » (coordinateur d'une association), se traduisant par des stratégies visant à « faire attention de ne pas aller sur l'activité proposée déjà par quelqu'un. S'il le fait ou si ce qu'on propose est trop proche on m'a dit « non laisse on fera autre chose » » (coordinateur d'un tiers-lieu). Cependant, la concurrence peut être sous-jacente, « je l'avais pas vu autant, mais là [en regardant le schéma] c'est clair qu'il faut qu'on fasse attention à la concurrence dans ce groupe » (coordinateur d'un Tiers-lieu). Néanmoins, cette participation à plusieurs Tiers-lieux, dans des catégories différentes peut agir comme un élément facilitateur de la rencontre et de la coordination. Dans ce cadre, et lié à la taille restreinte de la Ville, les individus participants, de manière effective ou prévisionnelle, aux tiers-lieux entretiennent parfois déjà des liens préexistants et relevant du cadre professionnel, de l'engagement citoyen ou du cadre privé. Au-delà, d'une vision enjôleuse de la « taille moyenne », ce caractère permet de gagner du temps dans la socialisation des membres du projet, qu'ils s'apprécient ou non.

La seconde caractéristique de ces tiers-lieux est la volonté de **réunir des acteurs de champs différents**. Les trois Tiers Lieux se positionnent à l'interface de milieux différents. Un animateur de Tiers Lieu énonce, « je ne l'avais pas vu comme ça [en parlant du schéma des acteurs], mais oui, notre objectif est de faire parler, travailler ensemble des personnes qui ne se fréquentent pas, qui viennent de secteurs différents ». Un membre du service économique de l'agglomération va dans le même sens « Sur le territoire, il nous manque un écosystème pour favoriser l'entrepreneuriat. Il y a plusieurs acteurs de présent mais il manque des liens entre eux. La stratégie des tiers lieux doit permettre cet écosystème ». En conséquence, les Tiers Lieux créent potentiellement de nouvelles opportunités de maillage. Toutefois, la mise en interaction nécessite du temps et suppose une animation. En effet, les logiques de fonctionnement institutionnelles peuvent être différentes, tout comme les méthodes de travail ou encore le vocabulaire utilisé.

L'amorce d'une transition

Deux éléments viennent infléchir la trajectoire du développement socioéconomique de Digne-les-Bains L'analyse des réseaux d'acteurs met en lumière **les ressorts d'un développement socioéconomique reposant sur l'articulation de dynamiques sociales et entrepreneuriales**. Les trois Tiers Lieux présentés s'appuient sur une volonté de dynamiser l'entrepreneuriat : en général pour Diniapolis, dans le champ de la santé pour le Fab Lab Santé, et dans le champ culturel pour le Top. Cela répond à l'identification d'une ville ayant un potentiel dans le développement d'activité nouvelle, à la fois car il y a l'identification de besoins latents non satisfaits et l'absence d'une offre existante pouvant les satisfaire. Dès lors, la rencontre de champs différents semble être identifié comme le moyen de créer des opportunités de marché en favorisant l'identification d'une offre et d'une demande.

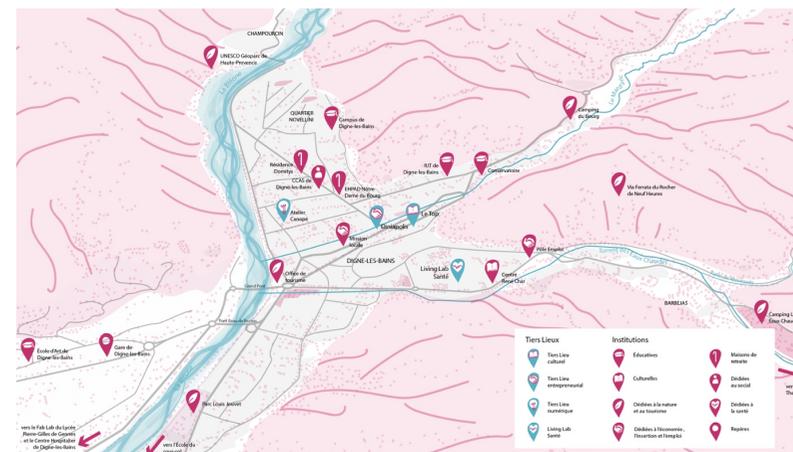
Ils pointent un **nouveau rôle de l'action publique territoriale**. On observe les prémisses d'une recomposition de cette action publique reposant sur l'incitation au collectif et à leur autonomisation, et sur des apprentissages croisés. L'incitation au collectif se réalise par un appui financier et politique au démarrage des Tiers Lieux. Aussi, il n'a pas été fait le choix de passer par une mise en concurrence des opérateurs potentiels mais à la réadaptation de l'existant : Diniapolis était à l'origine animé par les services de l'agglomération, devant les difficultés à obtenir des résultats probants, il a été décidé de passer par un acteur présent sur le territoire et participant à un réseau reconnu à l'échelle de la Région Sud ; de créer un nouveau service au sein de l'agglomération pour faire émerger le Living Lab Santé devant l'absence d'acteurs en présence pour le faire ; de soutenir une expérience citoyenne, non sans certains doutes, dans le cas du Top. Il y a donc une adaptation à la situation afin de chercher à dynamiser les collectifs des tiers-lieux. La dimension d'autonomisation se caractérise par la capacité à accepter des

modifications et des prises de décision par les acteurs des Tiers Lieux et rompant avec le caractère surplombant et descendant de l'action publique traditionnelle. Cette recomposition de l'action publique engendre des apprentissages croisés. Définissant un processus d'interaction nouveau, il convient dès lors d'expérimenter des pratiques, des méthodes. Dans ce cadre, chaque acteur est amené à s'inscrire dans une situation d'apprentissage, et de s'inscrire dans une situation d'apprentissage collectif.

VI Un ancrage territorial à renforcer, une mise en lien à déployer

Avec les partenaires des tiers-lieux sur le territoire et le Cabinet *Improvistos*, nous avons élaboré une carte des tiers-lieux dignois et des principales institutions éducatives, culturelles, sociales et économiques présentes sur le territoire. On observe d'une part une diversité des acteurs susceptibles de nouer des liens avec les tiers lieux. On remarque d'autre part une grande dispersion des différentes institutions sur le territoire, tandis que les tiers-lieux apparaissent plus concentrés.

Carte 3 : Tiers Lieux et institutions culturelles sociales et économiques de Digne-les-Bains

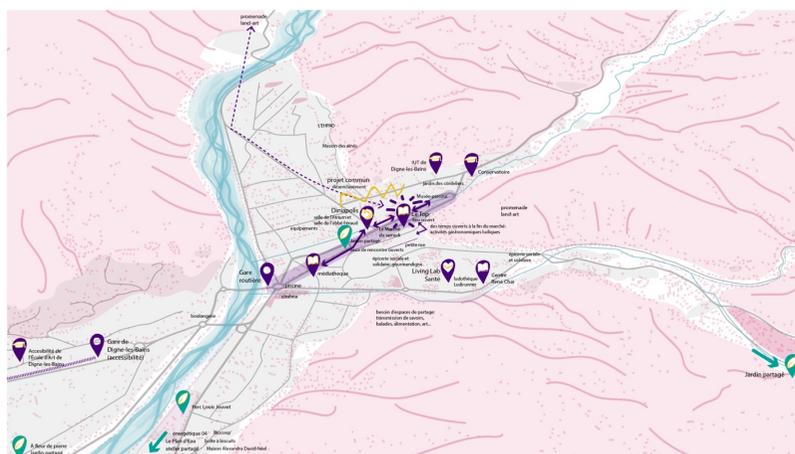


Source : Auteurs et Improvistos

Etendre les Tiers lieux hors les murs et les ancrer dans des lieux de vie

Les différentes cartographies réalisées lors d'ateliers collectifs **expérimentent toutes l'enjeu d'étendre « hors les murs » les Tiers Lieux dignois, et de les ancrer dans les lieux de vie social et culturel du territoire.** Les Tiers Lieux doivent progressivement investir les marchés, les jardins partagés, les parcours de randonnée, les musées, les bars, les équipements sociaux et de loisir, etc. C'est à cette condition que les Tiers Lieux pourront pleinement participer au développement socio-économique local.

Carte 4 : Ancrage territorial des Tiers Lieux de Digne-les-Bains. Proposition du groupe étudiants



Source : Auteurs et Improvistos

Pour ce dernier groupe, la nécessaire ouverture des Tiers Lieux dignois suppose **une hybridation fonctionnelle et un décloisonnement des lieux**, en intégrant par exemple des fonctions commerciales et de restauration au sein de leur espace. Ils s'appuient sur l'exemple du Tiers Lieu culturel *Le 104* à Paris, qui comprend un espace de restauration et des boutiques solidaires. Les participants ont également envisagé **une stratégie de déploiement « hors les murs »** des Tiers Lieux. A cet effet, différents espaces du territoire ont été évoqués. Le marché situé à proximité du TOP et de Diniapolis est considéré comme un espace d'affichage et d'exposition particulièrement stratégique en direction de la population dignoise. Les participants évoquent par exemple la possibilité d'organiser à partir des Tiers Lieux, une « disco soup », un évènement qui permettrait de récupérer des invendus, et de cuisiner collectivement une soupe, afin de créer du lien et de partager un moment convivial. D'autres espaces « hors les murs » ont été cités par les participants tels que les espaces verts (le Plan d'eau, le Parc Louis Jouvét, le jardin des oliviers, les Jardins partagés présents dans les quartiers du centre-ville, du Moulin et des thermes), les espaces de vie sociale et solidaire et les équipements sociaux (les équipements de Digne-les-Bains animés par la CAF, l'espace *Ludi Runner*, espace de vie sociale et de rencontre autour du jeu, l'épicerie sociale et solidaire « Gourmandigne », les ateliers d'échange de compétence, les ateliers partagés tels que l'atelier de la Zone Industrielle St Christophe, le Bar du soleil, l'association de compostage, Energ'étique 04, Biocoop, etc.) ; les espaces culturels (les musées, la médiathèque du centre-ville, le centre culturel René Char, le Cinéma). Les participants ont enfin proposé de **développer des parcours permettant de relier les différents Tiers Lieux et espaces de vie sociale et culturelle du territoire**. L'objectif étant de créer une offre mutualisée d'espaces, de services, d'accueil, d'évènements et de rencontres. Ces parcours pourraient être thématisés autour de l'alimentation, de l'art, de l'entrepreneuriat, du patrimoine, etc.

VII Les Tiers Lieux comme espace transitionnel en expérimentation

La démarche d'évaluation collective des Tiers Lieux dignois fait ressortir deux points saillants. La création des Tiers Lieux a d'ores et déjà permis de générer des espaces privilégiés d'activation et de mise en mouvement des ressources du territoire. La méthode de co-évaluation des Tiers Lieux constitue en elle-même un outil pertinent de mobilisation collective sur le territoire dignois, essentiel à la création d'un développement socioéconomique vertueux.

Les Tiers Lieux Dignois : des leviers d'activation des ressources du territoire

Les phases d'émergence et de développement des Tiers Lieux de Digne-les-Bains d'ores et déjà produit une série d'externalités positives. Certes les impacts directs des Tiers Lieux dignois sont encore faibles, et notamment en termes de création d'emploi et de stimulation de l'attractivité et du dynamisme économique local. Mais la dynamique de création des Tiers Lieux a permis d'activer les ressources latentes du territoire, des ressources qui seront à terme susceptibles d'induire un développement socio-économique vertueux.

Tout d'abord, **ils créent un cadre qui autorise le tâtonnement**, l'apprentissage par essais et erreurs, dans un territoire administratif historiquement peu enclin à expérimenter et marqué par une culture de l'initiative descendante. Ces Tiers Lieux jouent une fonction d'avant-garde, de catalyseur des idées nouvelles et des ressources existantes au sein du territoire. Cette fonction s'accompagne d'un programme d'offre de services qui favorise le développement de solutions nouvelles, en lien avec la mise en œuvre de La Fabrique à entreprendre de Diniapolis et de la structuration de l'offre du Living Lab pour accompagner la création de nouveaux produits et services utiles au territoire dans sa stratégie de spécialisation sur la pleine santé.

Ensuite, **ils permettent de mobiliser et d'animer le capital social du territoire** à travers l'organisation d'évènements, de temps de travail collectif, d'actions de réseautage, d'ateliers de co-production, de cycles de formation. Ils créent les conditions de proximité temporaire, spatiale et relationnelle (Boschma, 2005 ; Suire, 2007) entre des acteurs et des univers sociaux différents : acteurs de l'économie, de la santé, du tourisme de la culture, personnels administratifs, etc. La stratégie des Tiers Lieux est parfois présentée selon le principe d'un « méta Tiers Lieu » en mesure de créer un espace de coopération entre les acteurs institutionnels, l'écosystème entrepreneurial et le tissu socioculturel de Digne-les-Bains et de revisiter l'ensemble de son développement économique et social.

Enfin, les Tiers Lieux déconstruisent les cadres habituels du développement territorial et ouvrent vers de nouvelles perspectives de développement. Ils interrogent ainsi les **représentations de l'entrepreneuriat et de l'économie associées à des sphères « hors-sol » et autonomes**, où s'établiraient uniquement des comportements calculateurs, impersonnels et égoïstes. Loin du mythe du « self-made man » et de la vision d'une économie fondée sur un « égoïsme institutionnalisé », les Tiers Lieux dignois défendent la vision d'une économie ré-encadrée (Polanyi, 1944) dans la société et le territoire. Ils réintroduisent des dimensions « extra-économiques » au cœur des processus de création d'entreprise. On observe notamment un déplacement d'une logique majoritairement économique vers une logique plus sociale, en direction de personnes fragilisées sur le territoire (handicapées, personnes âgées...), élargissant ainsi les dynamiques de mobilisation vers **un entrepreneuriat de solidarité**. La perspective est aussi celle d'un entrepreneuriat en collectif et ancré dans le territoire. Selon cette approche, les ressorts de l'entrepreneuriat ne sont pas à rechercher dans la créativité de tel ou tel individu isolé, mais plutôt dans la capacité à mobiliser des ressources disponibles qui vont concourir, chemin faisant, à la définition et à la réalisation du projet. Au sein de Diniapolis, la question de l'entrepreneuriat ne se limite pas au champ de la création d'entreprise. Il s'agit également de former et d'accompagner les entrepreneurs dans leurs transitions écologiques, sociales, économiques ou numériques.

La dynamique de développement de Tiers Lieux sur Digne-les-Bains, a aussi **incité les acteurs publics à travailler différemment et à remettre en cause les systèmes verticaux, au profit de démarches**

plus collaboratives. A travers l'expérimentation de plus d'horizontalité, ils ont dépassé la conception d'une politique publique verticale, centralisée et en silo, où les collectivités d'origine auraient un rôle central en termes de coordination, de planification, de financement et d'arbitrage de l'innovation territoriale. Les institutions publiques ont appris à travailler différemment, en créant les conditions d'émergence et d'accompagnement des Tiers Lieux, tout en évitant d'imposer une programmation et une gestion surplombante.

S'intégrer dans l'écosystème local

Cependant, et malgré leur volonté affichée de s'ancre dans le territoire, **les Tiers Lieux éprouvent de réelles difficultés à tisser des liens avec le tissu social et culturel local.** On perçoit ainsi la lenteur du processus de bifurcation amorcé. Au-delà du premier cercle des partenaires économiques et institutionnels impliqués dans les ateliers de co-construction et d'évaluation des Tiers Lieux, ils sont encore loin d'impliquer l'ensemble des ressources sociales, culturelles et des capacités entrepreneuriales locales. Les Tiers Lieux ne sont pas appropriés par la population locale, et ils peinent à s'ériger en de véritables lieux de vie, mixtes et ouverts aux habitants, aux artisans, aux apprentis, aux artistes, aux touristes, aux seniors et aux étudiants. Ils éprouvent de réelles difficultés à briser les distances entre des mondes sociaux et culturels différents, dépositaires d'habitudes de travail et de logiques cognitives distinctes. Ils peinent à faciliter les relations de confiance, de partage des cultures et des savoir-faire. **La question de l'ancrage des Tiers Lieux d'origine dans l'écosystème local constitue par conséquent un enjeu majeur.**

Un autre enjeu concerne **la viabilité du modèle économique des Tiers Lieux d'origine.** Les modèles économiques de Diniapolis et du Living Lab santé sont aujourd'hui essentiellement dépendants des financements publics. Or l'entrée dans une dynamique de Tiers Lieu doit aussi s'envisager comme un moyen d'innover dans les modèles économiques, en diversifiant les sources de financement.

Les trois dimensions du processus de transition par les Tiers lieux : d'une ville administrative à une ville créative

Les Tiers Lieux d'origine constituent des « espaces transitionnels » (Besson, 2018a), vis-à-vis des acteurs publics et des acteurs de l'économie du territoire. Trois dimensions caractérisent ces processus de transition (tableau 4).

Tableau 4

Les trois dimensions du processus de transition par les tiers lieux : d'une ville administrative à une ville productive et créative		
<p>Une architecture dédiée</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisationnelles : Méta tiers-lieu <ul style="list-style-type: none"> Diniapolis, Living Lab santé nature Le Top culture Physique et habitée : des espaces concrets Mais : enjeu de la mise en lien de ces espaces et de construction de dynamiques hors les murs 	<p>Un processus de médiation territorialisée</p> <ul style="list-style-type: none"> Associer des acteurs hétérogènes <ul style="list-style-type: none"> L'acteur associatif : interface et médiation entre logiques sociales, publiques et entrepreneuriales Les ingrédients de l'action collective : écoute, confiance, apprentissage Les trois dimensions de la médiation territorialisée par les tiers lieux <ul style="list-style-type: none"> Mettre en débat une stratégie de développement : <ul style="list-style-type: none"> Le glissement vers un « entreprendre en solidarité », l'accent mis sur la créativité Transformer l'action publique locale : l'accent mis sur la facilitation Animer le processus Evaluer le dispositif : les externalités 	<p>La co construction d'un récit territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> Tiers lieu comme objet frontière <ul style="list-style-type: none"> Synonyme de Créativité, Innovation hybridité, réseaux Un tournant entrepreneurial orienté solidarité Un référentiel de santé de pleine nature

Source : les auteurs

La vision du changement s'incarne notamment dans une architecture dédiée qui est à la fois immatérielle (la figure du Tiers Lieu) et matérielle au sens des espaces physique et habités que sont Diniapolis et le TOP par exemple. La vision du changement est aussi travaillée à l'occasion du processus de médiation territorialisée. En effet, les acteurs publics ont fait des Tiers Lieux un dispositif de médiation territorialisée, au sein desquels les acteurs associatifs (entrepreneurs ou culturels) deviennent des acteurs clés et légitimes des processus de mise en lien. Ils contribuent à la mise en débat d'une stratégie renouvelée de développement du territoire, qui articule solidarité et créativité, sans être pour autant figée. Cette médiation vient nourrir les réseaux qui facilitent l'extension de la mobilisation des acteurs du territoire autour des tiers lieux. Elle est aussi vecteur d'apprentissage collectif à l'occasion de la co-construction des dispositifs d'animation et d'évaluation. Dans ce contexte, l'action publique locale prend un rôle de facilitateur, laissant l'impulsion et l'animation aux associations, tandis que l'évaluation devient un outil de mobilisation et d'apprentissage. Ce processus de médiation territorialisée participe enfin de l'émergence d'un nouveau récit territorial (Bouba-Olga, 2019) fédérateur qui constitue la troisième composante de ces espaces transitionnels. Ce récit territorial prend appui sur la notion de Tiers Lieu en tant qu'objet frontière. Le terme reste suffisamment abstrait et se caractérise par sa flexibilité adaptative. Pour certains, il est synonyme « de créativité et d'innovation », d'autres le perçoivent comme « des espaces de rencontres inédites, » ou simplement « des lieux d'échange ». Le terme permet aux acteurs d'amorcer un travail en commun, sans consensus préalable. A l'occasion du processus de Tiers-lieuisation, ils vont co-construire le contenu des Tiers Lieux et élaborer les éléments d'un discours commun centré sur un entrepreneuriat orienté solidarité et sur un référentiel de santé de pleine nature, permettant d'amorcer les bases d'une transition sociale et écologique dans un récit territorial renouvelé.

Ce processus de transition par les Tiers Lieux n'est pas stabilisé et conserve une certaine plasticité rendue possible par la confiance portée par les principaux acteurs entre eux, résultat de la répétition d'actes en communs. Ce processus repose sur des tâtonnements et des ajustements dont l'évolution de la référence entrepreneuriale est l'expression. Il est aussi le fruit d'un apprentissage partagé qui a amené les acteurs à prendre conscience tout à la fois des enjeux de l'animation des dispositifs, de la nécessité d'une gouvernance partagée et plus récemment de l'ouverture et de la mise en lien des initiatives.

L'évaluation collective des externalités en tant qu'arène territorialisée

On relève aussi que cette vision du changement et les espaces transitionnels qui ont émergés se sont nourris du processus participatif d'évaluation comme forme alternative de mise en débat. Tout d'abord ce processus **participe à la construction d'un écosystème et d'une expertise des acteurs sur le territoire.** Elle permet 1/ de co-construire l'écosystème en dépassant les seules logiques administratives et en identifiant, mobilisant et élargissant les associés et d'engager le débat sur les enjeux du territoire ; 2/ de co-construire, d'ajuster et renouveler des dispositifs d'observation et d'analyse afin d'identifier des besoins et des priorités, de recueillir des informations et d'analyser des résultats ; 3/ de créer un changement de posture en privilégiant l'horizontalité pour associer ses partenaires et ses usagers. Ensuite ce processus constitue **un outil de diagnostic partagé sur la structuration des Tiers Lieux et les dynamiques de territoire.** Il facilite la prise de conscience de la nécessité de structuration progressive des Tiers Lieux et l'identification des trois fonctions essentielles que sont la mobilisation des parties prenantes, l'animation, la mise en lien et en débats, et la gouvernance de dispositif. Les deux dernières fonctions avaient été largement sous estimées et se sont progressivement structurées. « *L'évaluation, ça nous a permis de pointer ce que l'on ne voyait pas* » (animateur de Diniapolis). Ce diagnostic partagé permet un renouvellement de l'approche du développement territorial : importance des mises en lien, transformation des modes de faire avec mise en débat et écoute, une orientation de l'action publique vers l'animation. Il repose sur des formes d'apprentissage collectifs indispensables à l'inscription dans la durée des processus coopératifs et de dynamiques d'innovation. Enfin, la co-construction de l'évaluation a contribué à dépasser **une vision à dominante économique au profit d'une vision plus sociétale.** La co-construction du processus d'évaluation apparaît ainsi comme une composante clé de l'émergence d'un nouveau récit territorial.

Au-delà du cas de Digne-les-Bains, notre analyse montre l'intérêt d'aborder les dynamiques des territoires non métropolitains à travers le prisme des externalités et le caractère central des mises en lien

(coopérations et réseaux), dont l'entrée par les Tiers-lieux renforce l'enjeu. Elle souligne aussi que la co-construction des outils d'évaluation avec les acteurs du territoire contribue à un processus d'encapacitation des acteurs leur permettant d'ajuster leurs stratégies dans le temps. La posture de recherche non surplombante, avec les acteurs plus que sur les acteurs et leur organisation, participe elle-même de la structuration du renouveau des dynamiques sur le territoire à travers des apprentissages collectifs.

Enfin, notre analyse de la capacité de ce territoire à construire une vision du changement et des stratégies en cohérence pointe l'importance de ces espaces transitionnels (Besson, 2018a) que sont les Tiers Lieux qui combinent une architecture matérielle et immatérielle, un processus de médiation territorialisé et la co-construction d'un récit territorial. Les Tiers-lieux y apparaissent comme des objet-frontières, souples et malléables. Ils permettent d'amorcer les liens et les mises en débat entre acteurs hétérogènes, avant même de prendre corps dans un changement de pratiques (plus collaboratives), d'élargir le cercle des acteurs impliqués et de constituer un nouvel espace organisationnel à dimension socio-productive. C'est dans ce processus complexe de fabrication des Tiers-lieux que se construit un nouveau récit territorial et s'amorce la transition.

Note méthodologique et remerciements

Méthodologie

Ce texte retrace et rend compte du travail collectif mené entre février 2020 et octobre 2021 par une équipe de chercheur.e.s pluridisciplinaires, aménageur, économiste et gestionnaire issus de deux laboratoires le LEST (Aix-Marseille Université) et PACTE (Grenoble-Alpes Université), et pluri-acteurs (Chercheurs, consultant, et acteurs du territoire). Il s'agissait d'identifier et d'analyser les effets d'une stratégie construite autour des Tiers Lieux pour infléchir une trajectoire de développement territorial dans une petite ville de province. La situation pandémique de la COVID nous a amené à ajuster en permanence notre démarche, à réduire nos ambitions de mise en débat en présentiel et à introduire des ateliers en distanciel (Lupton D., 2020).

Nous avons procédé en trois temps. Nous avons tout d'abord caractérisé l'éco système du territoire et construit un diagnostic territorial à partir d'une série d'entretiens avec des acteurs du territoire et la mobilisation de données statistiques. Nous avons ensuite co-construit avec les acteurs un dispositif d'auto-évaluation des effets des Tiers Lieux, dans le cadre d'ateliers de coproduction. Puis, nous avons co-construits avec les usagers des outils simples d'évaluation du changement dans leurs propres structures. Il s'agissait de doter les acteurs en compétences d'évaluation leur permettant de piloter et d'ajuster les dispositifs mis en place au regard de diagnostics coproduits et partagés entre les acteurs du territoire. Nous avons complété notre analyse par une formalisation des réseaux des différents Tiers Lieux

Au total, c'est une quarantaine d'entretiens qui ont été réalisés, quatre ateliers de co-construction et une mise en débats mobilisant entre dix et quarante personnes à chaque fois ainsi qu'une série de représentations graphiques dont les représentations ont été discutées.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une analyse processuelle (Mendez, 2010) et se réalise chemin faisant, puisque les Tiers Lieux que nous observons sont en cours de structuration. Nous nous situons dans une approche pragmatiste qui combine l'analyse scientifique et l'expérimentation (Dewey, 1938) et qui s'inscrit dans une exigence de démocratisation et d'appropriation des savoirs ainsi que d'amélioration des pratiques (Desroches, 1990).

Notre objet est lui aussi singulier. Il ne s'agit pas d'évaluer *ex post* le processus d'émergence et de développement d'un Tiers Lieu, mais d'intervenir en appui à son développement en dotant les acteurs de compétences allant du diagnostic à l'évaluation pour contribuer à l'émergence et l'ancrage de ressources pour nourrir l'action. Au cœur de ce processus, l'objectif était de contribuer au développement de pratiques de coopération pour avancer dans la mise en œuvre des Tiers Lieux et en évaluer les externalités.

Remerciements

Nous remercions Patricia Granet-Brunello (Maire de Digne-les-Bains et Présidente de Provence Alpes Agglomération) et Renaud Rouquette (Responsable du service développement économique, Provence Alpes Agglomération).

Nos remerciements vont aussi aux chefs de projet des Tiers Lieux de Digne-les-Bains, Charlie Divry (Chef de projet La Fabrique, Initiative Alpes de Haute-Provence), Lucille Thiebot (Cheffe de projet "Territoire de pleine santé", Provence-Alpes-Agglomération), Pascal Jeanne (Chef de projet Tiers Lieu culturel Le Top), ainsi qu'à l'ensemble des co-producteurs de cette recherche : la centaine de participants aux séminaires de co-production, les répondants à l'enquête auto-évaluative et à l'évaluation par les usagers. Les conclusions de cette recherche n'auraient pu voir le jour sans les réflexions et débats, menés collectivement en confiance, lors de ces différents temps de co-production et de co-évaluation.

Pour finir, merci à *Intervistos* pour leur accompagnement graphique ainsi qu'à l'équipe de la consultation de recherche-action « Révéler les territoires à travers l'étude de cas », Julien Moulard d'abord puis Aurore Meyfroidt, et Helene Millet, Responsables du programme POPSU Territoires.

Bibliographie

Adaoust S., Belle R., 2011, *Zone d'emploi : des économies de plus en plus dépendantes des populations présentes*, Insee Études PACA, n°17.

ARDTA, Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, 2014, *Évaluation de l'impact économique de la politique d'accueil des télétravailleurs du pays de Murat*, Rapport réalisé par Argo&Siloe, Ocalia, OPC.

Approches, 2019, *L'urbanisme transitoire : évaluer les impacts sociaux et sur le projet urbain*.

AVISE, 2020, *Projet TRESSONS*.

Aydalet P., 1965, *Note sur les économies externes et quelques notions connexes*, Revue Économique, n°6, pp. 944-973.

Azam, M., Chauvac, N., Cloutier, L., 2016, « Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 46-2 | 2015, URL : <http://rsa.revues.org/1535>.

Isabelle Berrebi-Hoffman, I., Bureau, M-C, Lallement, M., 2018, *Makers. Enquêtes sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.

Besson, R., 2014, « Le paradigme économique des Tiers Lieux », *Echosciences*.

Besson, R., 2015, « La mise en réseau des espaces de coworking au service de la régénération des territoires », *Urbanews*.

Besson, R., 2017, « Les Systèmes Urbains Cognitifs et l'écueil du déterminisme technologique », *Revue Géographie, Économie et Société*, Vol.19/4, pp. 459-484.

Besson, R., 2018a, « Les Tiers Lieux. Des outils de régénération économique des territoires ruraux ? », in Magali Talandier et Bernard Pecqueur, *Renouveler la géographie économique*, par Paris : Economica.

Besson, R., 2018a, « Pour des espaces transitionnels », *Encore Heureux. Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux ?* Éditions B42.

Besson, R., 2018b, « Les « Ateneus de Fabricació » barcelonais et les « Laboratorios ciudadanos » madrilènes. Une nouvelle approche de l'innovation urbaine ? », *Géographie, Économie et Société*, vol. 20(1), 113-141.

Boschma, R.A. 2005, "Role of proximity in interaction and performance. Conceptual and empirical challenges", *Regional Studies*, vol. 39, no. 1, pp. 41-45

Boutang, Y-M, 2008, *Le Capitalisme Cognitif : La Nouvelle Grande Transformation*, Paris : Éditions Amsterdam, coll. Multitude/Idées, p.245.

Boutang, Y-M, 2010, *L'Abeille et l'économiste*, Carnets Nord.

Bouba-Olga, O., 2019, Pour un nouveau récit territorial, Les Conférences, POPSU.

Bouba-Olga, O., Grossetti, M., 2018, *La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ?*

CDC, 2014, *Étude sur les externalités des télé-centres*, Rapport réalisé par ENS Cachan - Cabinet PMP pour la Caisse des Dépôts.

CDC, 2016, *Régénérons nos écosystèmes économiques. Ou comment penser autrement l'action publique au bénéfice du développement économique local ?* Rapport réalisé par Argos Développement pour la Caisse des Dépôts.

Caillon, M., Lascoumes, P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, *Collection La couleur des idées*.

CEREMA, 2017a, *Le Coworking : quels changements dans les pratiques de mobilité quotidienne ?* Emmanuel Perrin et Gilles Bentayou, 7 novembre 2017.

CEREMA, 2017b, *De quelles transformations les tiers-lieux sont-ils porteurs ? Quel accompagnement et quelle implication de l'état et des collectivités dans les tiers-lieux ?* Note contributive Nathalie Racineux et Denis Crozier.

CGET, 2015a, *Étude sur les opportunités d'un territoire à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires*.

CGET, 2015b, *Innovation et territoires de faible densité*, étude réalisée par CMI pour le CGET.

CGET, 2017, *Étude sur l'innovation dans les quartiers de la politique de la ville*, réalisée par Algoé pour le CGET.

Cohendet P., Grandadam D. et Simon L., 2011, «Rethinking urban creativity: lessons from Barcelona and Montreal ». *City, culture and society*, vol. 2, pp. 151-158.

Colletis, G., Pecqueur, B. 2005. « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et Institutions*, n°6 et 7, 1er et 2nd semestres, p. 51-74.

Cousins J-B., Chouinard J-L., 2012, *Participatory Évaluation Up Closee : an integration of research based knowledge*, IAP, North Carolina.

Davezies, L. et Talandier, M. 2014. *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs – Territoires résidentiels : quelles interactions ?* La documentation française, Datar, coll. Travaux.

Desroches, H., 1990, *Entreprendre d'apprendre - Apprentissage 3, de l'autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-action*, Les éditions ouvrières.

De Vaujany, F-X., 2006, « Pour une théorie de l'appropriation des outils de gestion : vers un dépassement de l'opposition conception-usage », *Management & Avenir*, /3 n° 9, pp.109-126.

Dewey, J., 1938, *La théorie de l'enquête*, PUF, Paris.

Fabre, E., 2016, *La vie rurale en Haute-Provence de la fin du XVII^e au milieu du XX^e*, Archives Départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 813p.

Fasshauer, I., Zadra-Veil, C., 2020, *Le living lab*, un intermédiaire d'innovation ouverte pour les territoires ruraux ou péri-urbains ? *Innovations*, 61, 15- 40. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0078>

Ferrary M., 2001, « Pour une théorie de l'échange dans les réseaux sociaux. Un essai sur le don dans les réseaux industriels de la Silicon Valley », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°111(2), pp261-290

Florida R., 2002. *The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life. Basic Books*, New York.

France Clusters, 2016, *Clusters, territoires et lien rural / urbain, Lieux d'innovation, lieux physiques de mutualisation de services et coopération rural / urbain*, Mobilisation Collective pour le Développement Rural – MCDR.

Gibson-Graham J. K., 2006, *Postcapitalist Politics*, University of Minnesota.

Giordani-Caffet, C., 2013, *Tiers-Lieux de travail : quelles contributions au développement durable des territoires ? Une approche par l'étude des espaces de coworking*, Mémoire professionnel, Mines Partis Tech ISIGE

Krauss G., Tremblay GD-G., 2019, *Tiers lieux travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, Hacklabs...*, Presses Universitaires de Rennes et du Québec.

Lamy, J., 2019, *Fablab à la campagne : régimes d'actions et articulations des investissements*, *Sociologies pratiques*, 38, 49-58. <https://doi.org/10.3917/sopr.038.0049>

Laurent, E., 2012, *Économie de la confiance*. Paris : Éditions La Découverte.

Le Nadant, A., Marinos, C., 2020, *Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : un rôle de middleground ?* *Innovations*, 61, 41-66. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0074>

Lepetit, M, Maurice, A., 2016. *Déplacements pendulaires, télétravail et tiers lieux d'activité : un enjeu et un outil stratégique pour ressourcer les territoires, améliorer la qualité de la vie et la productivité*.

Liefoghe, C., 2016, « Tiers-lieux, coworking spaces et FabLabs : nouveaux lieux, nouveaux liens et construction de communautés de connaissance créatives », in *Lille, métropole créative ? Nouveaux liens, nouveaux lieux, nouveaux territoires*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion, p.183-222.

Lupton, D., 2020, *Doing field work in a pandemic*, (crowd-sourced document). Available at: <https://docs.google.com/document/d/1cIGjGABB2h2qbduTgfqribHmog9B6P0NvMgVuiHZC18/edit?ts=5e88ae0a#>

Madec, A., Monchatre, S., Sele, P., 2019, *Enquêter sur ou enquêter avec ? Pour une pratique démocratique de la sociologie*, *Sociologies pratiques*, 38, 83-95. <https://doi.org/10.3917/sopr.038.0083>

Massard, N., Torre A., Crevoisier, O., 2004, *Proximité géographique et innovation*, in Pecqueur B., Zimmermann, *Economies de proximités*, Hermes-Lavoisier, pp.155-184.

Mendez, A., 2010, *Processus. Concepts et méthode pour l'analyse temporelle en sciences sociales*. Academia-Bruylant. (halshs-00486172)

Moriset, B., 2016, « Inventer les nouveaux lieux de la ville créative : les espaces de coworking », *Territoire en mouvement*, Revue de géographie et aménagement [En ligne], Articles, mis en ligne le 16 novembre 2016. URL : <http://tem.revues.org/3868>

Mulas, V., Barroca, J., 2015, *Introducing Sustainable Open Innovation in Government. Applied methodology for cities World Bank Group*.

Mulas, V., Gastelu-Iturri, M., 2016, *New York City. Transforming a city into a tech innovation leader*, The World Bank

Nadou, F., Talandier, M., 2020, Introduction : Intermédiation territoriale : des lieux, des liens, des réseaux, des acteurs, *Géographie, économie, société*, 22, 235-243. <https://doi.org/10.3166/ges.2020.0021>

Oldenburg, R., 1989. *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*. New York: Paragon House.

Paris, R. 2003, Essai de mesure des effets externes engendrés par une opération d'aménagement à travers une fonction hédonique des prix fonciers, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°4, 671-689.

Petrescu, D., Pacou, C., 2020, *Resilience value in the face of climate change*, Atelier architecture autogéré.

Petrescu, D., Pacou, C., 2016, *Coproducing Commons-Based Resilience: lessons from R-urban*, *Building Research & Information* 44 (7), p. 219, Atelier d'Architecture Autogéré.

Pick up production, 2019, *Utopie urbaine, évaluation, Transfert*.

Polanyi, K. 1944, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard.

Richez-Battesti, N., 2016, ESS, territoires et innovations sociales : de la mobilisation à l'encastrement, in Glon E., Pecqueur B., *Proximités et ressources territoriales : au cœur des territoires créatifs*, Chap. 4, pp. 69-78, PUR.

Roudaut, G., 2017, *Tiers lieux : convergence de la transition numérique et écologique au service de l'innovation et de la mobilité durable ? Rapport provisoire*, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Sinny & Ooko, 2021, *Bilan Impact social et environnemental 2020*.

Slifi, A., 2017, *Tiers-lieux : l'évolution des lieux de travail au service de la transition écologique ?* Ecole des Ponts Paris Tech et Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer.

Suire, R., 2005, « Cluster créatif et proximité relationnelle : Performance des territoires dans une économie de la connaissance », *Canadian Journal of Regional Science*, 28 (3), p.557+.

Suire, R., 2015, *La performance des lieux de co-création de connaissances : le cas des FabLab*, Université de Caen, Centre de Recherche en Économie et Management.

Wenger, E., 1998, *Communities of practice: Learning, meaning, and identity*. Cambridge University Press.

Biographie des Auteurs

Raphaël Besson est expert en socio-économie urbaine et docteur en sciences du territoire. En 2013, il fonde Villes Innovations un bureau d'étude localisé à Marseille, spécialisé dans les stratégies d'innovation urbaine et les politiques de transition territoriale. Chercheur associé au laboratoire PACTE-CNRS, ses travaux portent sur les Tiers Lieux, les politiques culturelles territoriales, les politiques d'innovation urbaine, et les approches repensant les relations homme/nature/vivant dans la fabrique urbaine et territoriale. Raphaël Besson est également le co-fondateur du LUCAS (Laboratoire d'usages Culture(s)-arts-société), membre du réseau HACNUM (Réseau national des arts hybrides et cultures numériques) et chercheur résident au sein de la Friche Belle de Mai à Marseille.

Julien Maisonnasse est Maître de Conférences en science de gestion et du management au sein d'Aix-Marseille Université. Membre du LEST-Cnrs UMR 7317, il travaille sur les dynamiques organisationnelles de l'ESS à travers deux entrées : les outils de gestion et les rapports aux territoires. Privilégiant une approche processuelle et contextualiste, il porte son regard sur l'articulation valeurs – professionnalisation des organisations.

Nadine Richez-Battesti est enseignante-chercheuse en sciences économiques à Aix-Marseille Université et au Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST-CNRS) Ses recherches portent sur les transformations des organisations, leur contribution à l'innovation sociale et leur ancrage dans les territoires. Elle analyse plus particulièrement les organisations de l'Économie sociale et sociale.

